



Nations Unies

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-troisième session
Supplément N° 1 (A/53/1)

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-troisième session
Supplément N° 1 (A/53/1)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation



Nations Unies • New York, 1998

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1–16	1
I. Paix et sécurité	17–72	5
Prévention	25–55	5
Diplomatie	31–42	6
Déploiement préventif	43–44	7
Désarmement	45–55	8
Maintien de la paix	56–61	9
Sanctions	62–64	10
Consolidation de la paix après les conflits	65–69	10
Stratégies complémentaires	70–72	11
II. Coopération pour le développement	73–121	13
Élimination de la pauvreté	84–91	14
Développement social	92–105	15
Développement durable	106–109	17
Investissement et croissance	110–113	17
Bonne gouvernance	114–121	18
III. Mission humanitaire	122–146	21
Coordination de l’action humanitaire	126–135	21
Prestation de services humanitaires	136–141	23
Aide aux réfugiés	142–146	23
IV. Les incidences de la mondialisation	147–168	25
La dimension économique	149–153	25
La dimension environnementale	154–162	26
La société «incivile»	163–168	27
V. Renforcement de l’ordre juridique international	169–183	29
Le régime relatif aux droits de l’homme	171–175	29
Les juridictions internationales	176–179	30
La Cour pénale internationale	180–183	30

VI.	Gestion du changement	184–226	31
	Adoption d’une culture de la communication	185–193	31
	Administration et gestion	194–201	32
	Affaires juridiques	202–211	33
	Services d’appui aux projets	212–216	34
	Responsabilité et contrôle	217–226	35
VII.	Conclusion	227–236	37

Introduction

1. Bien que près d'une dizaine d'années, déjà, se soient écoulées depuis la fin de la guerre froide, la conjoncture géopolitique héritée d'alors nous demeure assez impénétrable. Les nations grandes et petites doivent faire face à des responsabilités et à des difficultés nouvelles. L'imprévisibilité et la surprise sont devenues notre lot. L'incertitude règne, une certaine perplexité même, dans certains cas, quant aux rôles que les organisations multilatérales pourraient avoir à jouer demain, voire, dans une perspective plus large, quant à la place qu'elles sont appelées à occuper sur l'échiquier international. C'est aux peuples des Nations Unies, au nom de qui la Charte est écrite, qu'il incombe maintenant de montrer que même si coutumes et convictions, rivalités et divergences d'intérêts tendent à les diviser, ils sont unis et solidaires.

2. Malgré les succès éclatants que le multilatéralisme a remportés depuis un demi siècle, trop de voix ne sont toujours pas entendues, trop de malheur persiste, trop d'occasions d'améliorer le sort des hommes se perdent pour que nous nous contentions de l'acquis. Les défis qui restent à relever doivent être au premier plan des préoccupations des Nations Unies. L'Assemblée du millénaire, qui doit se tenir en septembre 2000, marquera pour les dirigeants du monde entier un moment unique à saisir : celui de porter leur regard au-delà des préoccupations les plus pressantes, et d'essayer de voir quelle serait l'ONU qu'ils souhaiteraient, et seraient disposés à soutenir, au siècle prochain.

3. Afin de faciliter cette réflexion, j'entends soumettre à l'Assemblée du millénaire un rapport dans lequel je proposerai aux États Membres un ensemble d'objectifs réalistes et de moyens institutionnels propres à mettre l'Organisation en mesure d'accomplir sa mission de solidarité humaine dans les années à venir. Je m'inspirerai, pour ce faire, de plusieurs bilans d'étape portant sur des conférences organisées par l'ONU, prévus pour l'année prochaine et la suivante. Je tiendrai compte aussi des vues et aspirations exprimées à l'occasion d'un certain nombre de rencontres et séminaires mondiaux et régionaux – des états généraux, en quelque sorte –, que j'aurai moi-même convoqués ou qu'auront organisés des gouvernements, des membres de la société civile et des groupements divers.

4. La «révolution tranquille» sous le signe de laquelle s'inscrivent les réformes que j'ai mises en train l'an passé visait à réactiver des mécanismes institutionnels rendus à certains égards inopérants par la guerre froide et les antagonismes Nord-Sud, de façon que nous puissions mieux faire face aux situations extrêmement complexes, de plus en plus imbriquées et beaucoup plus fluides qui caractérisent les

temps nouveaux. Je puis affirmer avec quelque satisfaction que les organismes des Nations Unies oeuvrent aujourd'hui de façon plus cohérente et concertée qu'ils ne le faisaient il y a un an. C'est au Secrétariat, ainsi que dans ses relations avec les différents fonds et programmes, que se manifeste dans la plus large mesure ce nouvel esprit d'équipe.

5. Nous avons recentré notre programme d'activité sur quatre domaines fondamentaux – paix et sécurité, coopération pour le développement, affaires économiques et sociales internationales et affaires humanitaires –, auxquels viennent s'ajouter les questions relatives aux droits de l'homme, désignées comme intersectorielles. Dans chacun de ces domaines, un comité exécutif gère désormais les grandes questions d'intérêt commun.

6. Afin de coordonner les travaux des comités exécutifs et de traiter des affaires mettant en jeu l'Organisation dans son ensemble, nous avons établi un Conseil de direction, qui fait fonction de cabinet, où siègent les chefs des diverses antennes de l'ONU. Celui-ci se réunit une fois par semaine, les membres de Genève, Vienne, Nairobi et Rome participant par téléconférence. Un Groupe de la planification stratégique a également été constitué, afin de permettre au Conseil d'aborder les différentes questions inscrites à son ordre du jour dans une perspective élargie et à plus long terme. Les États Membres ont approuvé ma recommandation tendant à ce que soit créé un poste de Vice-Secrétaire général; arrivée de son Canada natal depuis quelques mois à peine, Louise Fréchette a déjà su nous montrer, en renforçant la capacité de direction et de gestion du Secrétariat, à quel point importe cette charge.

7. Nous avons en outre rationalisé le Secrétariat en fusionnant ou en éliminant certains services; nous avons supprimé près d'un millier de postes, ramenant ainsi nos effectifs à moins de 9 000 personnes; nous sommes parvenus à établir un budget d'un montant inférieur à celui de l'exercice biennal précédent. Une équipe spéciale sur la gestion des ressources humaines que j'ai constituée dans le courant de l'année vient de me présenter son rapport. J'entends donner suite rapidement et de façon résolue à ses recommandations.

8. Le Comité administratif de coordination a fait en sorte que des relations de travail plus étroites et productives s'établissent dans tout le système des Nations Unies, y compris les organismes issus des accords de Bretton Woods. Plusieurs exemples concrets des résultats qu'il a obtenus sont donnés ci-après.

9. Dans mon programme de réformes, j'ai recommandé aussi que les États Membres affinent ou revoient un certain nombre de pratiques institutionnelles qui sont de leur ressort. L'Assemblée générale a décidé de reporter ou de poursuivre

l'examen du plus gros de ces questions à la cinquante-troisième session. L'une des propositions non encore approuvées tendrait à ce que la mise en oeuvre de toute activité nouvelle soit inscrite dans un calendrier précis, procédure somme toute assez simple, qui se traduirait à la fois par une efficacité sensiblement accrue et par un renforcement appréciable du rôle de supervision de l'Assemblée générale. Ma proposition relative à l'adoption d'un système de budgétisation fondée sur les résultats demeure également à l'examen. L'initiative revêt la plus grande importance en ce qu'aucune autre mesure ne contribuerait davantage à accroître la responsabilité et l'efficacité à l'Organisation. Les États Membres continuent en outre d'étudier les modalités de fonctionnement du projet de Compte pour le développement, dispositif grâce auquel les économies que permettrait de réaliser une plus grande efficacité administrative seraient investies dans des projets de développement novateurs.

10. Dans le cadre des efforts que nous avons entrepris en vue de donner un nouveau souffle à l'ONU, je me suis tout particulièrement attaché à amorcer un dialogue mutuellement bénéfique avec les milieux d'affaires internationaux. Les entreprises sont partie prenante au «droit souple» que produit le système des Nations Unies – les normes, règles et pratiques optimales permettant d'assurer la régulation des transactions internationales. Ceux qui les dirigent comprennent au reste de mieux en mieux que l'action des Nations Unies en faveur de la paix, des droits de l'homme et du développement contribue à assurer la stabilité que requiert l'expansion. Nous savons bien, pour notre part, que c'est à eux qu'il revient de mobiliser le capital, la technologie et les compétences nécessaires pour alimenter la croissance économique, et que leurs choix et leur bon vouloir peuvent avoir une incidence décisive sur la réalisation d'un grand nombre de nos propres objectifs. Le dialogue procède ainsi de ma conviction que la prospérité et la sécurité commune vont de pair.

11. Le rapprochement avec le monde des affaires fait pendant aux relations de plus en plus étroites que l'ONU entretient de longue date avec les organisations non gouvernementales. Qu'il s'agisse des droits de l'homme ou de l'environnement, du développement, de l'assistance humanitaire ou de la limitation des armements, celles-ci sont les partenaires indispensables de l'Organisation dans l'action qu'elle mène au niveau des pays, de même, dans certains cas, que sur le plan de la prise de décisions. L'ONU assiste et participe tout à la fois, en somme, à la naissance de la société civile mondiale.

12. Peu après que j'ai proposé mon programme de réformes à l'Assemblée générale, l'été dernier, M. Ted Turner, Coprésident de Time Warner, Inc., a annoncé son extraordinaire donation d'un milliard de dollars à l'appui des programmes

de l'ONU. Jamais encore, dans toute l'histoire de la philanthropie, un montant aussi considérable n'avait été offert en faveur des causes pour lesquelles nous luttons, ni d'ailleurs de quelque autre que ce soit. Les dispositions institutionnelles requises pour administrer cet apport ont maintenant été prises, et les subventions de la première série, d'un montant de quelque 22 millions de dollars, ont été allouées. La plupart des programmes dont le financement sera ainsi assuré se rapportent à la santé de l'enfant, à la planification de la famille et à la santé en matière de reproduction, ainsi qu'à l'environnement et aux changements climatiques. Le Fonds des Nations Unies pour le partenariat international que nous avons établi au Secrétariat a pour mission de gérer l'allocation des subventions et de veiller à ce qu'elle demeure pleinement conforme aux priorités de l'Organisation.

13. Outre qu'il ajoute aux ressources dont l'ONU dispose pour venir en aide aux groupes les plus vulnérables dans le monde entier et préserver notre fragile biosphère, cet acte de générosité sans précédent témoigne qu'une conscience nouvelle est en train de naître : celle de citoyens du monde à qui incombe le soin de sauvegarder la planète.

14. L'achèvement des négociations qui ont produit la Convention sur l'interdiction des mines terrestres antipersonnel, d'une part, et le Statut de la Cour pénale internationale, de l'autre, témoigne de même des changements intervenus sur la scène internationale ces 12 derniers mois. Le processus a dans l'un et l'autre cas été mené par des gouvernements, et c'est à des groupes d'États dits animés du même esprit que peut pour l'essentiel être imputée l'adoption des deux instruments. Mais dans chacun des deux cas aussi, un nouveau pouvoir des habitants du globe s'est fait jour : celui d'individus et de groupes à vocation humanitaire, animés du souci des droits de l'homme, unis par Internet et soutenus par l'opinion mondiale.

15. La communauté des nations n'a guère de tâche plus pressante que d'essayer de mieux comprendre les forces socioéconomiques à l'oeuvre dans la mondialisation, de s'employer à en tirer le parti le meilleur et d'en atténuer autant que faire se peut les effets délétères. On parle beaucoup aujourd'hui de la vie dans le village planétaire. Celui-ci ne nous sera véritablement propice à tous, cependant, qu'à condition que des valeurs et des principes universels le soutiennent, que les fonctions de police et les divers biens collectifs y soient mieux assurés et qu'une passerelle soit jetée entre l'indice Dow Jones et l'indicateur du développement humain.

16. Aucune organisation au monde n'est mieux placée pour agir en ce sens que l'ONU, parce qu'aucune n'a un champ d'activité aussi vaste, qu'aucune ne jouit d'un crédit aussi

Introduction

grand. Pour avancer, il nous faudra néanmoins nous délester, inventer des solutions et trouver des moyens nou-

veaux. Nous avons amorcé des transformations décisives, mais il nous reste beaucoup de chemin à parcourir pour faire de l'ONU l'organisation qu'appelle le XXI^e siècle. Au cours des deux années qui nous séparent de l'Assemblée du millénaire, je solliciterai l'avis des États Membres, des agents de la société civile et des divers groupes et individus intéressés sur la meilleure manière d'atteindre cet objectif.

I. Paix et sécurité

17. Fort heureusement, le monde n'a connu aucun conflit régional de grande envergure au cours des 12 derniers mois. Cependant, bon nombre de guerres localisées continuent de faire rage et de nouvelles ont éclaté, dont, pour la première fois au cours de la présente décennie, une guerre ayant pour origine un différend territorial entre deux États voisins, l'Érythrée et l'Éthiopie. Alors que la communauté internationale a connu quelques succès importants, notamment le rétablissement du Gouvernement démocratiquement élu en Sierra Leone, dans maintes régions du monde, la paix reste précaire. En outre, les processus de paix dans plusieurs régions, notamment certains auxquels l'Organisation des Nations Unies consacre depuis longtemps d'importantes ressources, n'ont malheureusement toujours pas abouti.

18. Plusieurs situations sont particulièrement préoccupantes : l'absence de progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient, les troubles en Afghanistan, l'escalade de la violence au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie), la guerre civile qui continue de faire rage au Soudan, l'instabilité et la violence persistantes dans la République démocratique du Congo et dans les autres pays de la région des Grands Lacs, et, enfin, le retour à la guerre civile en Angola. Nos efforts en Angola ont été gravement compromis par la mort tragique de mon Représentant spécial, M^e Alioune Blondin Beye, tué le 26 juin dans un accident d'avion qui a fait sept autres victimes. La recrudescence des tensions entre l'Inde et le Pakistan au sujet du Cachemire et d'autres situations constituent également un grave sujet de préoccupation, tout comme l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix à Chypre.

19. L'adoption, vers la fin de 1997, de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, est une réalisation sans précédent. Au 31 juillet 1998, la Convention avait été signée par 128 pays et ratifiée par 30 autres. Elle devrait entrer en vigueur au début de l'année prochaine. Cependant, plusieurs États importants hésitent toujours à la signer et les combattants dans plusieurs guerres continuent d'utiliser ces armes barbares. Même là où elles ne sont plus utilisées, des millions de mines posées au cours des années précédentes n'ont pas encore été enlevées. Elles continueront de tuer et de mutiler, pendant des décennies encore, des hommes, des femmes et des enfants innocents.

20. De même, l'adoption du Statut de la Cour pénale internationale à Rome en juillet, aboutissement historique de la longue lutte pour punir et prévenir les crimes de guerre, n'a pas encore été acceptée à l'échelle universelle. Même d'après

les hypothèses les plus optimistes, il faudra encore attendre plusieurs années avant que la Cour ne puisse commencer à s'acquitter de ses fonctions. Entre-temps, on continue de faire état d'actes de brutalité déplorables dans nombre de régions du monde, et trop souvent les coupables restent impunis.

21. L'humanité n'est toujours pas débarrassée du risque d'anéantissement nucléaire. En fait, les efforts tendant à réduire ce danger ont atteint un point critique. Les succès remportés au cours des années précédentes, la prorogation indéfinie du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ont été remis en question cette année par la décision de deux non-signataires, l'Inde et le Pakistan, de procéder à des essais souterrains. Cette décision a exacerbé les tensions entre les deux pays et a rappelé au monde qu'on ne peut tenir la non-prolifération pour acquise.

22. À peine moins alarmante est la menace que font peser les armes chimiques et biologiques. À ce propos, je suis heureux de pouvoir dire qu'au cours de l'année écoulée, des États supplémentaires ont renoncé à mettre au point et à utiliser les premières, tandis que la Convention interdisant les secondes a été progressivement renforcée par les efforts déployés en vue d'élaborer un protocole de vérification. Le fait que, selon toute vraisemblance, certains États stockent ou mettent au point clandestinement de telles armes demeure cependant une grave menace pour la paix mondiale.

23. Le monde a connu une période de très fortes tensions en février lorsque l'Iraq semblait décidé à refuser de s'acquitter de ses obligations en matière de désarmement et que certains États Membres étaient prêts à intervenir militairement pour l'obliger à obtempérer. La guerre n'a été évitée de justesse que parce que la communauté internationale est intervenue collectivement au bon moment.

24. Le Mémorandum d'accord, que le Premier Ministre, M. Tariq Aziz, et moi-même avons signé le 23 février montre à quel point la diplomatie préventive est efficace. Intégralement appliqué, ce mémorandum serait un précédent précieux, prouvant que, par une action collective, le monde peut effectivement prévenir les conflits comme l'entendaient les fondateurs de l'Organisation. Malheureusement, la situation en Iraq est, semble-t-il, encore loin d'être réglée.

Prévention

25. L'Article 1 de la Charte des Nations Unies donne pour mission aux Nations Unies de «prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix». La prévention des conflits devrait donc être une des responsabilités premières de l'Organisation. Pourtant, l'ac-

cent n'est toujours pas suffisamment mis sur l'action préventive. Au contraire, s'agissant des conflits, de vastes ressources sont consacrées à des mesures purement «thérapeutiques» lorsque, pour bon nombre des victimes, il est déjà trop tard.

26. Pour empêcher que des conflits potentiels ne dégénèrent en violence, il faut disposer d'un mécanisme permettant d'éveiller l'attention sur toute crise potentielle, analyser attentivement la situation, adopter une stratégie préventive intégrée et avoir la volonté politique et les ressources nécessaires pour mettre en oeuvre cette stratégie.

27. Dans certains cas, toute action préventive efficace est en fait entravée par l'accent que l'on met traditionnellement sur les menaces extérieures qui pèsent sur la sécurité d'un État. Aujourd'hui nous reconnaissons que bon nombre d'autres menaces qui pèsent sur la sécurité de la société, telles que les catastrophes naturelles, les tensions ethniques et les violations des droits de l'homme, peuvent elles aussi être des sources de conflit. Le lien étroit qui existe entre la justice sociale, le bien-être matériel et la paix doit aussi être pris en considération si l'on veut qu'une intervention ait des chances d'empêcher que des conflits localisés ne s'aggravent et n'aient des retombées sur la scène internationale.

28. Sur le terrain, l'Organisation des Nations Unies a déjà commencé à appliquer une nouvelle conception holistique de la sécurité. Les efforts qu'elle déploie pour réduire la pauvreté et promouvoir le développement et la démocratisation, notamment son action en matière d'assistance électorale et d'éducation civique, s'inscrivent désormais dans un cadre plus large et mieux intégré. Tous ces efforts peuvent être décrits comme des mesures préventives de consolidation de la paix, puisqu'ils s'attaquent aux causes profondes de bon nombre de conflits.

29. Si donc, au nombre des facteurs qui influent sur la sécurité de la société, figurent les préalables économiques, sociaux et humanitaires du bien-être humain et de la stabilité, le rôle du Conseil de sécurité ne devrait-il pas être élargi? Le Conseil peut-il sérieusement aspirer à faire de la prévention la règle plutôt que l'exception s'il ne s'attaque pas aux problèmes économiques et sociaux qui influent sur la paix et la sécurité avec la même énergie et le même sérieux que ceux avec lesquels il aborde les problèmes politiques? Une telle approche supposerait de nouvelles formes de coopération entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social ainsi qu'entre tous les organes de l'ONU et les États Membres.

30. Il est une disposition, inappliquée, de la Charte en vertu de laquelle le Conseil économique et social peut fournir des informations au Conseil de sécurité et l'assister si celui-ci le demande (Art. 65). Or, comme le Conseil de sécurité est de

plus en plus souvent saisi des crises économiques, sociales et humanitaires qui menacent la sécurité du monde, il pourrait peut-être envisager d'invoquer ce mécanisme. Cela permettrait d'assurer une meilleure communication et une meilleure coordination entre les organes de l'ONU dont le mandat porte essentiellement sur des questions économiques, sociales et humanitaires.

Diplomatie

31. La diplomatie joue un rôle si fondamental dans la presque totalité des activités des Nations Unies que l'on oublie souvent la contribution concrète qu'elle apporte. Cela est particulièrement vrai des mesures de diplomatie préventive qui ont porté leurs fruits. Un ancien Secrétaire général adjoint a fait un jour remarquer à un producteur de télévision qui lui demandait où il pouvait tourner un film sur la prévention des conflits : «Si vous pouvez la filmer, c'est qu'elle ne marche probablement pas». En effet, il arrive souvent que le feu des projecteurs ne tombe sur des conflits que lorsque ceux-ci se sont enlisés; et cela rend souvent tout compromis plus difficile, puisque des responsables craignent que toute concession faite en public ne soit interprétée comme une faiblesse par les opposants ou une trahison par les partisans. Mais on n'a pas toujours le choix. Le voyage que j'ai effectué à Bagdad en février était sans aucun doute une opération de diplomatie préventive, mais il m'aurait sans doute été impossible d'accomplir ma mission sans être vu.

32. Au cours de l'année écoulée, dans des conditions souvent difficiles et parfois dangereuses, l'Organisation a eu recours à la diplomatie délicate du rétablissement de la paix, domaine dans lequel les succès que connaît la prévention des conflits passent souvent inaperçus. J'ai nommé des diplomates éminents et compétents, issus aussi bien de la communauté internationale que de l'Organisation, mes représentants personnels dans des situations de conflit réel ou potentiel. Leurs tâches ont été des plus diverses, allant de la collecte d'informations à la médiation.

33. Alors que certaines missions des Nations Unies ont abouti à des résultats remarquables, il existe bien entendu certains conflits caractérisés par une hostilité si intense et une méfiance si généralisée qu'aucun diplomate, si compétent soit-il, ne parviendra à obtenir le moindre résultat concret. Ce fut le cas en Afghanistan au cours de l'année écoulée. Malgré les réunions tenues à New York par le groupe des huit nations concernées, et tous les efforts déployés par la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, les parties qui s'affrontent dans ce pays ont continué de poursuivre l'option

militaire, dont le coût humanitaire est énorme. Elles ont également refusé de participer à tout dialogue digne de ce nom. Et en cela, elles ont malheureusement reçu l'assistance et les encouragements de puissances extérieures.

34. Nombre des initiatives diplomatiques les plus délicates et les plus difficiles entreprises par l'ONU au cours de l'année écoulée ont eu lieu dans des zones de conflit en Afrique. En mai, compte tenu de la violence persistante dans la région des Grands Lacs d'Afrique centrale, j'ai exhorté les dirigeants du Burundi et du Rwanda à redoubler d'efforts pour oeuvrer à l'instauration d'une paix stable, à la construction de l'unité nationale et au respect des droits de l'homme.

35. Dans la République démocratique du Congo, je me suis vu obligé de retirer l'Équipe d'enquête de l'ONU au début de cette année, les autorités de ce pays s'obstinant dans leur refus de coopérer avec ses membres et ne cessant de les harceler. J'ai ensuite demandé aux gouvernements des pays de la région d'accepter les conclusions de l'Équipe qui, entre autres choses, laissaient entrevoir la possibilité que certaines des violations des droits de l'homme dont l'Équipe avait fait état puissent être considérées comme des actes de génocide. J'ai également appelé l'attention sur la nécessité de fournir une assistance internationale considérable pour aider les pays de la région à recouvrer la stabilité.

36. Tout au long de l'année, l'ONU a apporté son concours au médiateur pour le Burundi, le Mwalimu Julius Nyerere, tandis que la création du Bureau de mon Représentant à Nairobi renforcera la capacité de l'Organisation en matière d'action préventive dans l'ensemble de la sous-région.

37. S'agissant de la question litigieuse du Timor oriental, des progrès concrets ont été accomplis au cours de l'année écoulée : un obstacle important a été franchi lors de la réunion que j'ai organisée à New York en août entre les Ministres des affaires étrangères de l'Indonésie et du Portugal. Pour la première fois depuis 1975, les perspectives d'un règlement négocié du conflit entre la population du Timor oriental et l'Indonésie semblent bonnes.

38. Dans le courant de l'année, un nouveau Bureau politique des Nations Unies a été créé à Bougainville, première mission politique de l'ONU dans le Pacifique Sud. La diplomatie discrète au service du rétablissement de la paix a également été utilisée au cours de l'année écoulée au Moyen-Orient, en Asie du Sud, en Angola, au Cambodge, à Chypre, en Somalie et au Sahara occidental.

39. Le type de diplomatie préventive le plus délicat est sans doute celui qui cherche à réconcilier des forces politiques antagonistes dans un même pays dans l'espoir de prévenir et de régler des conflits qui, si on ne les maîtrise pas, risquent de dégénérer en menaces directes pour la paix et la sécurité

internationales. C'était là l'objet de ma mission au Nigéria à la fin de juin. En pareil cas, une invitation émanant du gouvernement de l'État Membre concerné est une condition essentielle à toute initiative de l'ONU.

40. Une autre mission délicate a été celle du groupe de personnalités éminentes qui s'est rendu à ma demande en Algérie en juillet et en août pour y recueillir des informations. C'est grâce à une invitation du Gouvernement algérien que cette mission a pu avoir lieu.

41. Les causes d'un conflit étant souvent régionales ou locales, je suis persuadé que les organisations régionales sont particulièrement bien placées pour jouer un rôle important en matière d'alerte rapide et de diplomatie préventive. Je cherche donc, dans l'esprit du Chapitre VIII de la Charte, à créer un réel partenariat, fondé sur une répartition des tâches plus rationnelle et plus économique entre ces organisations et l'ONU. Cette année-ci j'ai ouvert un bureau de liaison des Nations Unies au siège de l'Organisation de l'unité africaine à Addis-Abeba. Nous avons aussi continué à renforcer les liens que nous entretenons avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. En juillet, j'ai invité les responsables des organisations régionales à se réunir à New York pour y examiner les mesures concrètes que nous pourrions prendre pour améliorer notre coopération dans le domaine de la prévention des conflits.

42. La collaboration de l'ONU avec les organisations régionales et sous-régionales illustre également la relation étroite qui existe entre la consolidation de la paix, le développement et le désarmement. L'Organisation a aidé les membres du Comité consultatif permanent de l'ONU chargé des questions de sécurité en Afrique centrale dans les efforts qu'il déploie pour consolider la paix et la sécurité dans cette sous-région. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique joue un rôle précieux en organisant des réunions sur les mesures régionales de renforcement de la confiance et de la sécurité. J'espère que la décision prise récemment de renforcer les centres régionaux de Lomé et de Lima donnera lieu à des activités analogues en Afrique et en Amérique latine.

Déploiement préventif

43. Le maintien de la paix peut être un instrument utile pour la prévention des conflits. Des forces de maintien de la paix ne sont généralement déployées qu'après ou pendant un conflit, souvent aux termes d'un accord de cessez-le-feu, leur tâche principale consistant à prévenir une recrudescence de la violence. Dès lors, pourquoi ne pas envisager de déployer des forces à titre préventif dans des situations où la violence risque manifestement d'éclater à tout moment? Malheureusement, le déploiement préventif se heurte à de nombreux

obstacles politiques. Ce n'est généralement que le spectacle concret de la violence, avec toutes les conséquences tragiques qui en découlent, qui convainc les parties au conflit, les pays susceptibles de fournir des contingents et le Conseil de sécurité, de l'utilité ou de la nécessité de déployer une force de maintien de la paix.

44. Vers la fin de 1992, le Conseil a toutefois pris la décision sans précédent d'établir, à titre préventif, une présence de la Force de protection des Nations Unies dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. La force ainsi déployée, la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU), demeure le seul exemple d'une force purement préventive des Nations Unies. On peut considérer que l'expérience a porté ses fruits dans la mesure où la guerre a jusqu'ici été évitée dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, malgré les très fortes tensions qui existent entre ce pays et ses voisins et entre les différents groupes ethniques qui le composent. Il est vrai que personne ne peut garantir que cette situation relativement favorable persistera, mais la présence de la FORDEPRENU a sans aucun doute eu un effet positif, en ce qu'elle a aidé à désamorcer la situation tendue tant à l'intérieur du pays que dans le reste de la région. La crise qui a éclaté cette année-ci au Kosovo a mis en exergue le rôle vital joué par la FORDEPRENU pour ce qui est de préserver la stabilité. En conséquence, je suis heureux de pouvoir dire que le 21 juillet 1998 le Conseil de sécurité a décidé, sur ma recommandation, d'autoriser le renforcement des effectifs militaires de la FORDEPRENU et de proroger son mandat de six mois, jusqu'au 28 février 1999.

Désarmement

45. Ma vision de l'ONU confère au désarmement un rôle très important eu égard à la mission de l'Organisation dans le domaine de la paix et du développement. Je suis donc extrêmement satisfait que l'Assemblée générale ait pris la décision de rétablir le Département des affaires de désarmement, dirigé par un Secrétaire général adjoint. L'Assemblée a également accepté, sur ma recommandation, de réexaminer les travaux de la Commission du désarmement et de la Première Commission afin de les actualiser, de les revitaliser et de les rationaliser. Une fois cette tâche achevée, les propositions concernant la réforme du secteur du désarmement de l'Organisation auront été intégralement appliquées.

46. Le rôle fondamental de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine consiste à fixer des normes ainsi qu'à renforcer et consolider les principes multilatéraux du désarmement. Cependant, lorsque nous examinons la suite donnée à ces principes, normes et procédures au cours de l'année écoulée, nous ne pouvons guère être enthousiastes.

47. Nous nous trouvons à un moment critique de l'histoire s'agissant des efforts déployés pour réduire le danger causé par les armes nucléaires. Toute augmentation du nombre d'États dotés de l'arme nucléaire aura d'importantes incidences sur la paix et la sécurité. Il est par conséquent de la plus haute importance que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi que les objectifs dont il a été convenu lors la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, soient universellement acceptés. Parmi les faits nouveaux positifs qui se sont produits cette année, il convient de citer la publication de la Déclaration conjointe des huit nations en vue de la création d'un monde exempt d'armes nucléaires et l'établissement de deux comités spéciaux de la Conférence du désarmement. Un comité sera chargé de négocier un accord sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes; l'autre s'emploiera à négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour des dispositifs explosifs nucléaires.

48. Le nouveau processus d'examen du Traité sur la non-prolifération est maintenant en place, et deux États dotés de l'arme nucléaire ont ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Au cours de l'année écoulée, on s'est employé à consolider les zones exemptes d'armes nucléaires existantes, à savoir celles qui existent en Afrique et en Asie du Sud-Est, et à progresser sur la voie de l'établissement d'une autre zone de ce type en Asie centrale.

49. Cependant, dans la mesure où l'on s'attendait à ce que la communauté internationale prenne des mesures concrètes en vue d'une nouvelle réduction des armements nucléaires, les essais nucléaires auxquels ont procédé l'Inde et le Pakistan ont été particulièrement troublants. J'ai exhorté ces États à s'abstenir de tout nouvel essai nucléaire, à adhérer immédiatement au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à s'abstenir de déployer des armes nucléaires et à geler leurs programmes de mise au point d'armes, ainsi que la mise au point de missiles capables de transporter une charge nucléaire.

50. Dans le cadre de la lutte pour la paix et le développement durables, en particulier dans les sous-régions où les structures de l'État sont fragiles, il convient de prendre des mesures pour freiner le flux des armes de petit calibre qui circulent dans la société civile. On compte que 90 % des personnes tuées ou blessées par des armes légères militaires sont des civils et, ce qui est encore plus épouvantable, que 80 % de ces civils sont des femmes et des enfants.

51. Une façon d'aborder ce problème serait de s'employer à parvenir à un consensus mondial concernant le suivi et le

contrôle des transferts illicites d'armes et des relations qui existent entre ces transferts et le trafic d'autres marchandises de contrebande. La tenue, dans un proche avenir, d'une conférence des Nations Unies sur tous les aspects du commerce illicite d'armes serait un pas important dans cette direction. En 1997, la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériaux connexes a été signée, établissant ainsi un mécanisme essentiel dans le domaine de la réglementation des armements. Je me réjouis également de l'initiative prise par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui s'apprêtent à déclarer un moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes de petit calibre.

52. Dans notre quête du désarmement, les efforts tendant à réduire l'offre d'armes ne suffisent pas; la réduction de la demande est tout aussi, sinon plus, importante.

53. Le Protocole II modifié de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques – interdiction partielle des mines terrestres – entrera en vigueur en décembre 1998 et la Convention d'Ottawa – interdiction complète des mines terrestres – devrait entrer en vigueur au début de 1999. Il est essentiel d'amener les États Membres à adhérer en aussi grand nombre que possible à l'un ou l'autre de ces instruments ou aux deux et d'appuyer les négociations relatives à l'interdiction des exportations dans le cadre de la Conférence du désarmement.

54. Le Département des affaires de désarmement joue également un rôle critique dans la consolidation de la paix après les conflits, notamment en ce qui concerne la collecte, la mise au rebut et la destruction des armes mais aussi pour la réinsertion des ex-combattants dans la société civile. Nos efforts doivent toujours s'inscrire dans le contexte de l'action générale que mène l'Organisation pour prévenir et régler les conflits, et pour créer une culture qui rejette la violence.

55. Enfin, en assurant une plus grande ouverture et une plus grande transparence dans le domaine militaire, on apporterait une contribution précieuse au renforcement de la confiance et à l'établissement de la sécurité à des niveaux moins élevés d'armements. Il existe déjà deux instruments à cette fin : le Registre des armes classiques et le système d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires. J'attends des États Membres qu'ils intensifient et améliorent leur participation à ces deux instruments et m'engage de mon côté à leur apporter tout le concours possible.

Maintien de la paix

56. J'ai noté avec satisfaction qu'au cours de l'année écoulée, la communauté internationale a commencé à se départir quelque peu de sa répugnance à utiliser les capacités de maintien de la paix de l'Organisation. Le Conseil de sécurité a autorisé deux nouvelles opérations, la Mission des Nations Unies en Afrique centrale (MINURCA) et la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL).

57. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies offrent de toute évidence certains avantages uniques que l'on ne retrouve pas ailleurs, notamment l'universalité de leur mandat et l'ampleur de l'expérience qu'elles ont acquise. Si l'on sait que le Conseil de sécurité est prêt à autoriser de nouvelles opérations de maintien de la paix chaque fois et aussi longtemps qu'elles se révèlent nécessaires, cela non seulement renforcera les efforts déployés par l'ONU en matière de prévention des conflits mais aussi contribuera aux activités, non moins importantes, qu'elle entreprend dans le domaine du rétablissement de la paix et de la consolidation de la paix après les conflits.

58. Cinquante ans après la mise sur pied de la première opération de maintien de la paix des Nations Unies, quelque 14 500 militaires et policiers sont aujourd'hui déployés sous le drapeau des Nations Unies dans le cadre de missions un peu partout dans le monde. Le maintien de la paix continue d'être adapté à l'évolution des besoins et la coopération avec les organisations régionales en représente maintenant un aspect important. Bien qu'il faille faire preuve de prudence et de jugement avant de décider d'une opération conjointe, cette coopération permet de réunir la motivation et les connaissances des intervenants locaux, d'une part, et la légitimité, le savoir-faire et les ressources de l'Organisation mondiale, d'autre part.

59. Au Siège, le Département des opérations de maintien de la paix a continué de s'employer à renforcer la capacité d'intervention rapide de l'Organisation. Au cours de l'année écoulée, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la mise au point du système de forces en attente des Nations Unies auquel participent maintenant 74 États Membres, des effectifs au nombre de plus de 100 000 ayant été annoncés dans le cadre du système. Je me réjouis en particulier de l'intérêt accru manifesté pour ce nouveau mécanisme par les États africains. Le Département continue de collaborer avec les États Membres au renforcement de la capacité de maintien de la paix de l'Afrique.

60. Dans le cadre du système de forces en attente, j'ai eu la satisfaction d'assister à l'inauguration du quartier général de la Brigade d'intervention rapide des forces en attente des Nations Unies à Copenhague, en septembre 1997. J'ai également demandé, mais non encore reçu, des fonds pour financer les postes nécessaires pour créer un état-major de mission à déploiement rapide.

61. Le nombre total de soldats de la paix présents sur le terrain a diminué depuis le début des années 90, plusieurs grandes opérations des Nations Unies ayant été liquidées. Toutefois, le nombre effectif des opérations de maintien de la paix des Nations Unies s'est en fait accru, passant de 15 à 17 au cours de l'année écoulée. Six d'entre elles se déroulent en Europe, quatre au Moyen-Orient, quatre en Afrique, deux en Asie et une dans les Amériques. Sous les auspices du Département des affaires politiques, l'Organisation des Nations Unies maintient en outre une mission de vérification des droits de l'homme et de la réforme judiciaire au Guatemala.

Sanctions

62. J'ai précédemment souligné la nécessité de disposer d'un mécanisme faisant des sanctions un instrument moins brutal et plus efficace. C'est pourquoi, je me réjouis que les États Membres appuient de plus en plus la notion de «sanctions intelligentes», sanctions qui ont pour objet de faire pression sur les régimes plutôt que sur la population, en réduisant ainsi le coût humanitaire. L'intérêt accru manifesté pour des sanctions mieux ciblées ressort manifestement des mesures récemment appliquées par le Conseil de sécurité contre la junte militaire en Sierra Leone et contre l'UNITA en Angola.

63. Les résolutions portant sur des mesures obligatoires devraient également contenir des dispositions concernant les exemptions humanitaires et les problèmes se posant aux États tiers. Bien que les régimes de sanctions établis par le Conseil de sécurité soient généralement assortis d'exemptions humanitaires, certains organes chargés de surveiller l'application des traités relatifs au respect des droits de l'homme ont souligné qu'il fallait que ces régimes comprennent des mesures précises pour la protection des droits de l'homme des groupes vulnérables. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a fait valoir qu'il faut tenir pleinement compte de ce type de considérations lorsqu'un régime de sanctions est conçu, qu'il faut suivre de près l'évolution de la situation tout au long de la période pendant laquelle les sanctions sont en vigueur, et que la ou les parties chargées d'imposer, de maintenir et de mettre en oeuvre les sanctions

devraient prendre des mesures pour éviter que les groupes vulnérables du pays ciblé ne souffrent indûment. Le Comité des droits de l'enfant a adopté une approche similaire, faisant observer que, dans certaines conditions, les sanctions pouvaient être un obstacle à l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant.

64. La communauté internationale ne devrait pas se faire l'illusion que les objectifs en matière de politique humanitaire et des droits de l'homme peuvent être facilement conciliés avec ceux d'un régime de sanctions. On ne peut trop souligner que les sanctions sont un instrument coercitif et que, comme toute autre méthode coercitive, elles causeront un certain préjudice. Il faut en tenir compte lorsque la décision de les imposer est prise et lorsque les résultats sont, par la suite, évalués.

Consolidation de la paix après les conflits

65. La consolidation de la paix après les conflits suppose des mesures intégrées et coordonnées visant à éliminer les causes profondes de la violence, qu'elles soient politiques, juridiques, institutionnelles, militaires, humanitaires, environnementales, économiques et sociales, culturelles ou démographiques ou, encore, concernent les droits de l'homme, et à jeter les bases d'une paix durable. La consolidation de la paix après les conflits doit être considérée comme une stratégie de prévention à long terme des conflits. Les causes des conflits différant d'un contexte à l'autre, l'intervention de l'ONU doit chaque fois être adaptée à une situation donnée afin de renforcer le processus de paix et le rendre irréversible. Il n'existe pas de modèle unique de consolidation de la paix après les conflits.

66. La plus grande et, sans doute, la plus importante des opérations de consolidation de la paix menée par l'ONU est celle qui se déroule au Guatemala, mais l'Organisation participe également à des activités de consolidation de la paix dans d'autres pays, notamment en Sierra Leone, où elle surveille les violations des droits de l'homme et aide le Gouvernement à s'acquitter de ses tâches en matière de désarmement et de démobilisation, et au Libéria, où l'ONU a créé son premier bureau pour la consolidation de la paix.

67. Afin que les organismes des Nations Unies et leurs partenaires puissent s'acquitter efficacement des tâches complexes qu'implique la consolidation de la paix après les conflits, j'ai chargé le Département des affaires politiques, qui assume la présidence du Comité exécutif pour la paix et la sécurité, de faire office de centre de coordination pour cette activité essentielle. J'espère que la Première Commission rationalisera bientôt ses travaux dans ce sens.

68. Un important fait nouveau survenu au cours de l'année écoulée a été l'accroissement des opérations de police civile après le retrait du personnel militaire. Des opérations de ce type ont été menées en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en Haïti et pourraient s'avérer fort utiles dans d'autres pays sortant d'un conflit, tels que l'Angola. Ce fait nouveau traduit l'intérêt croissant manifesté pour le rôle que les opérations de maintien de la paix peuvent jouer pour ce qui est de mettre en place des institutions chargées de veiller au respect des droits de l'homme et de l'application des lois et, partant, de jeter les bases d'une paix durable.

69. On reconnaît de plus en plus qu'il faut établir un lien entre tous les aspects de l'appui extérieur apporté aux pays touchés par un conflit, aussi bien dans les domaines politique et humanitaire que dans celui du développement et des droits de l'homme. Pour ce faire, la participation des gouvernements donateurs, des gouvernements hôtes et des organisations non gouvernementales est essentielle. Le Comité administratif de coordination s'emploie à élaborer des stratégies plus cohérentes de consolidation de la paix en mettant au point une nouvelle notion de cadre stratégique. Le cadre définit les principes, les objectifs et les arrangements institutionnels nécessaires pour mettre en place une stratégie politique et un programme d'assistance cohérents, efficaces et intégrés. Il constitue un instrument commun pour identifier et analyser les problèmes et activités essentielles et établir un ordre de priorité sur la base de principes et d'objectifs communs. Le cadre englobe toutes les activités essentielles menées par l'ONU dans un pays donné dans les domaines politique et humanitaire et dans ceux des droits de l'homme et du développement.

Stratégies complémentaires

70. Bien qu'il demeure utile de continuer à faire la distinction entre prévention, rétablissement de la paix, maintien de la paix et consolidation de la paix après les conflits, on s'accorde maintenant de plus en plus à dire que la plupart des opérations regroupent des activités qui relèvent de plus

d'une catégorie. Dans le cadre de certaines opérations, par exemple en Géorgie et à Chypre, l'ONU contribue activement à la fois au maintien de la paix et au rétablissement de la paix. Dans le cadre d'autres opérations, par exemple en Sierra Leone et au Tadjikistan, la planification de la consolidation de la paix a commencé pendant les opérations de maintien de la paix. On ne peut que se féliciter de ces opérations multiformes. Elles traduisent le fait que l'on comprend la complexité de certaines situations et la nécessité de coordonner toute une gamme d'activités propres à renforcer la sécurité.

71. Dans le cadre de la prévention des conflits, le Département des affaires politiques joue un rôle essentiel en matière d'alerte rapide, de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix. Le maintien de la paix et le désarmement peuvent tous deux contribuer à la prévention des conflits. À des fins d'organisation, les activités du Département des opérations de maintien de la paix sont de nature essentiellement logistique et opérationnelle, tandis que celles du Département des affaires de désarmement portent surtout sur les aspects diplomatiques, juridiques et techniques des armes et de la limitation des armements. C'est ainsi que le Département des affaires de désarmement fournit un appui aux négociations relatives aux instruments internationaux destinés à limiter ou interdire les mines terrestres; le Département des opérations de maintien de la paix, quant à lui, s'occupe des activités relatives au problème des mines terrestres sur les lieux d'un conflit. Les deux départements doivent toutefois oeuvrer dans le cadre d'une stratégie politique commune.

72. Nous comprenons maintenant plus clairement que jamais les relations cruciales qui existent entre pauvreté, mauvaise gouvernance et abus des droits de l'homme, d'une part, et conflits violents, de l'autre. Pour réduire les menaces qui pèsent sur la sécurité de la société, nous devons non seulement faire porter davantage que par le passé notre attention sur leurs causes profondes, mais aussi intensifier la coopération entre les différents organismes des Nations Unies ainsi que celle avec les États Membres.

II. Coopération pour le développement

73. Le développement reste un objectif primordial dans un monde où un habitant sur cinq n'a qu'un dollar par jour pour survivre. Un Africain sur trois ne vivra pas au-delà de 40 ans, près de 40 % des femmes dans les pays en développement sont analphabètes et, en Asie du Sud, plus de la moitié des enfants de 5 ans ont encore un poids inférieur à la norme; qui plus est, la crise économique qui se poursuit en Asie risque de faire retomber dans la pauvreté 50 millions d'Indonésiens, pour ne parler que d'eux. Or, ces dures réalités persistent bien que le monde connaisse depuis une cinquantaine d'années l'une des périodes d'expansion économique les plus durables de l'histoire.

74. Pourtant, l'aide extérieure aux pays en développement a diminué régulièrement au cours des 10 dernières années et elle représente maintenant 0,22 % du PIB des pays industrialisés – 0,19 % seulement dans le cas du Groupe des Sept, qui regroupe les plus riches de ces pays. De plus, il arrive de plus en plus souvent que les pays donateurs réservent cette aide à des fins particulières, sans que leurs préférences correspondent nécessairement aux besoins des bénéficiaires. L'investissement étranger direct n'a pas compensé la diminution de l'aide : en 1997, l'ensemble de l'Afrique subsaharienne n'a reçu que 3 milliards de dollars, et l'Asie du Sud 4 milliards. Or, de nombreux pays en développement, dont certains des plus pauvres, restent écrasés par le fardeau de la dette extérieure.

75. L'assistance au développement offerte par l'Organisation des Nations Unies est relativement modeste puisqu'elle est au total de 5,5 milliards de dollars par an. Malgré ses ressources limitées, cependant, l'ONU possède des avantages uniques : l'ampleur de sa mission, qui couvre les domaines économiques, sociaux et politiques, lui permet de formuler et d'appliquer des approches intersectorielles à la coopération pour le développement; de lier l'assistance d'urgence aux stratégies de développement à plus long terme; et de veiller à ce que les processus de paix et les efforts de réconciliation politique nationale soient étayés par le progrès économique et social et qu'à l'inverse ils facilitent le développement. En outre, les rôles multiples que joue l'Organisation lui permettent d'appliquer une démarche cohérente à tous les aspects de la coopération pour le développement – qu'il s'agisse d'activités normatives, analytiques, décisionnelles ou opérationnelles.

76. Le programme de réformes dont l'application a commencé au cours de l'année tire parti de cette capacité institutionnelle et il a déjà donné des résultats pratiques dans le domaine du développement. Le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales a été créé au début de 1997

pour assurer la cohérence de toutes les activités économiques et sociales et activités connexes entreprises par les diverses entités qui le composent. Présidé par le Département des affaires économiques et sociales, il est constitué des services compétents du Secrétariat, des commissions régionales, de l'Université des Nations Unies et de certains instituts de recherche des Nations Unies.

77. Le Comité exécutif a abordé un certain nombre de questions intersectorielles. Par exemple, il a rédigé à l'intention des États Membres une proposition concernant l'utilisation du Compte pour le développement. Il a lancé un projet à long terme qui servira à harmoniser les indicateurs de développement produits et utilisés par l'ONU et par d'autres entités dans le monde et à veiller à ce qu'ils soient toujours compris et interprétés de la même façon. Le Comité exécutif a aussi fait entreprendre un examen de tous les rapports majeurs qui paraissent dans le secteur économique et social et, en coopération avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, il a commencé à étudier les liens entre activités normatives et activités opérationnelles dans le domaine du développement. Une initiative a par ailleurs été lancée, en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres entités des Nations Unies, en vue de définir la notion de droit au développement.

78. La création du Groupe des Nations Unies pour le développement – qui est composé du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Programme alimentaire mondial (PAM) et des autres entités opérationnelles compétentes – permet à ses membres de formuler des politiques et de prendre des décisions en commun concernant les questions de coopération pour le développement. De nouveaux instruments de gestion améliorent la collaboration et l'harmonisation des procédures.

79. L'innovation sans doute la plus importante au niveau des pays a été la création des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Mis au point en commun par l'équipe des Nations Unies pour le pays considéré, sous la direction du coordonnateur résident des Nations Unies et en collaboration étroite avec le gouvernement, le plan-cadre offre une nouvelle approche stratégique en vue de la réalisation des objectifs convenus lors de conférences mondiales des Nations Unies, ainsi que de la mise en oeuvre des priorités nationales de développement, et permet d'aborder de façon intégrée les nombreux aspects de l'action contre la pauvreté. Il y a un an, le Groupe pour le développement a lancé une phase pilote, au cours de laquelle la formule du plan-cadre a été mise à l'essai dans 18 pays; dans deux pays pilotes, on

analyse les rapports entre le plan-cadre et la stratégie d'assistance au pays appliquée par la Banque mondiale, en vue d'encourager une coopération stratégique entre les deux institutions. Les résultats des projets pilotes sont en cours d'évaluation et les enseignements tirés de cette expérience serviront à améliorer la formule du plan-cadre.

80. Le Groupe pour le développement a renforcé le système du coordonnateur résident, dont le PNUD assure le financement et la gestion. De nouvelles procédures de sélection ont été arrêtées, qui visent à faire en sorte que les coordonnateurs résidents proviennent d'un plus grand nombre d'organismes des Nations Unies et qu'il y ait parmi eux davantage de femmes.

81. La désignation au niveau des pays de Maisons des Nations Unies – regroupant dans des locaux communs tous les programmes, fonds et centres d'information des Nations Unies – contribuera à donner au personnel un plus grand sentiment d'appartenance et de communauté d'intérêt et elle permettra aussi d'améliorer l'efficacité et, dans bien des cas, de réduire les coûts. En 1997, des Maisons des Nations Unies ont été officiellement désignées en Afrique du Sud, au Lesotho, au Liban et en Malaisie. Une trentaine d'autres devraient l'être sous peu.

82. Il existe maintenant une plus grande coopération entre les trois comités exécutifs chargés respectivement de la paix et de la sécurité, des affaires économiques et sociales et des affaires humanitaires, notamment en ce qui concerne le développement durable, la consolidation de la paix après les conflits, les opérations de secours d'urgence, les liens entre assistance humanitaire et coopération pour le développement et la promotion des droits de l'homme.

83. Ces innovations institutionnelles permettent de mieux répondre aux besoins des gouvernements pour qui l'ONU est un partenaire de développement.

Élimination de la pauvreté

84. Guidée par les conclusions des grandes conférences mondiales qu'elle a organisées au cours des 10 dernières années, en particulier celles du Sommet mondial pour le développement social tenu en 1995, l'ONU a fait de l'élimination de la pauvreté un thème central, multisectoriel, de ses activités. En mai 1998, le Comité administratif de coordination, qui est composé des chefs de secrétariat de tous les organismes des Nations Unies, a adopté pour l'ensemble du système une déclaration d'engagement en faveur des mesures visant à éliminer la pauvreté. Le principal objectif de ce texte est de susciter une meilleure coordination et une plus grande coopération entre les divers éléments du système des Nations

Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, et d'arrêter une stratégie commune portant sur les principaux aspects de la lutte contre la pauvreté.

85. Au cours de l'année, l'ONU a aidé une centaine de pays à préparer, formuler ou appliquer des programmes nationaux de lutte contre la pauvreté. L'analyse des stratégies existantes montre que certaines améliorations s'imposent; il est par exemple nécessaire d'élargir l'action menée contre la pauvreté, en dépassant le cadre des approches traditionnelles axées sur le secteur social et la protection sociale; d'aborder certaines questions d'importance cruciale, telles que l'accès aux moyens de production; d'encourager un dialogue plus ouvert entre l'État, la société civile et le secteur privé; et d'axer l'action sur les collectivités et les personnes les plus démunies.

86. Une proportion assez importante des ressources du PNUD – environ 26 % du total – est maintenant consacrée directement à la réduction de la pauvreté. L'assistance offerte contribue à soutenir des activités diverses : établissement de cartes de la pauvreté, évaluation des moyens dont dispose le pays pour réduire la pauvreté, formulation d'objectifs nationaux, examen des dépenses publiques, des politiques et des structures et procédures administratives, et mobilisation des ressources.

87. Convaincue que pour éliminer la pauvreté, il faut agir dans le secteur social, l'ONU a donné un haut niveau de priorité à la mise en oeuvre de ce qu'on appelle l'Initiative 20/20, lancée conjointement en 1994 par le PNUD, l'UNESCO, le FNUAP, l'UNICEF et l'OMS, selon laquelle les gouvernements et les donateurs extérieurs devaient chacun allouer 20 % de leur budget aux services sociaux de base. L'UNICEF et le PNUD offrent un appui accru aux examens effectués au niveau des pays pour évaluer les dépenses du secteur social.

88. Pour éliminer la pauvreté, il faut aussi que la féminisation de celle-ci soit enrayée. À cette fin, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a contribué à des projets pilotes destinés à renforcer la participation des femmes à la vie économique. Il soutient aussi des activités visant à améliorer l'accès des femmes au crédit, à la formation et aux technologies, afin qu'elles soient mieux en mesure de gagner leur vie. UNIFEM a joué un rôle pionnier en veillant à ce que les politiques et programmes des institutions de microcrédit tiennent compte des questions de parité entre les sexes. Quant à l'UNICEF, son action en faveur de la démarginalisation des femmes consiste à doter les organisations féminines et les associations commerciales féminines de meilleurs moyens de négocier en ce qui concerne les questions économiques et à distribuer aux femmes de la documentation sur l'information économique.

89. La pauvreté est l'une des causes principales de la faim, mais la faim de son côté cause des cycles de pauvreté qui se perpétuent d'une génération à l'autre. Soulager la faim est la première mesure à prendre pour interrompre ces cycles. En 1997, le PAM a consacré 93 % de son aide alimentaire pour le développement aux collectivités et ménages les plus pauvres dans les pays à faible revenu et à déficit alimentaire, plus de la moitié de l'aide allant aux pays les moins avancés. Les projets du PAM visent à permettre à ceux qui ont faim de réussir à subvenir seuls à leurs besoins et, de la sorte, de participer efficacement à des programmes normaux de développement.

90. Le PAM a aussi dressé dans 22 pays d'Afrique, 8 pays d'Asie et 2 pays d'Amérique latine des «cartes d'évaluation de la vulnérabilité», qui indiquent la répartition géographique de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire et aident ainsi à déterminer les causes de ces phénomènes et à formuler les programmes qui conviennent. Pour veiller à ce que les pauvres aient régulièrement accès à des vivres, le PAM destine directement aux femmes environ 60 % de ses ressources pour le développement et fait participer les femmes à la gestion de la distribution des vivres et au processus de prise de décisions.

91. Des mesures ont été prises pour faire en sorte que le respect des droits de l'homme et de la dignité de la personne humaine fasse partie intégrante des stratégies de lutte contre la pauvreté, et que les plus démunis participent au processus de prise de décisions de leur collectivité. À sa dernière session, la Commission des droits de l'homme a nommé un expert indépendant chargé d'évaluer les rapports entre défense et protection des droits de l'homme et extrême pauvreté. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme soutient énergiquement les politiques qui, dans les organismes des Nations Unies, font mieux comprendre les rapports intrinsèques entre développement, démocratie et droits de l'homme.

Développement social

92. Dans le domaine du développement social, toute une gamme d'activités en vue de la définition de normes et de principes d'action ont été entreprises. On a commencé à préparer une conférence qui se tiendra en 2000 pour évaluer l'application des accords conclus au Sommet mondial de 1995. Le PNUD a élaboré un rapport sur la pauvreté dans le monde, qui fait le point des progrès réalisés et des obstacles qui doivent encore être surmontés pour que les objectifs du Sommet soient atteints.

93. L'ONU espère que grâce à l'Année internationale des personnes âgées, proclamée par l'Assemblée générale pour 1999, les personnes du troisième âge participeront davantage à la vie de leur collectivité. À l'autre extrémité de la gamme des âges, la troisième session du Forum mondial de la jeunesse, convoquée par l'ONU en collaboration avec le Conseil national portugais de la jeunesse, s'est tenue à Braga (Portugal) en août 1998 et la Conférence mondiale des ministres de la jeunesse, organisée en coopération avec l'ONU, a été accueillie par le Gouvernement portugais à Lisbonne. L'ONU s'est aussi attachée à promouvoir la participation des handicapés à la vie de la société. Environ 70 pays ont maintenant adopté des mesures législatives ou mis en place des programmes en vue de progresser vers la réalisation de cet objectif.

94. La trente et unième session de la Commission de la population et du développement a eu pour thème spécial santé et mortalité et leurs rapports avec le développement. La Commission a demandé que des données plus fiables et plus nombreuses soient rassemblées sur la mortalité, que des mesures soient prises, au niveau national et au niveau international, pour déterminer les causes de la hausse du taux de mortalité constatée chez les adultes de certains pays, et que des efforts accrus soient faits pour faire baisser le taux de mortalité et améliorer la santé. On a par ailleurs commencé à préparer une session extraordinaire de l'Assemblée générale qui se tiendra du 30 juin au 2 juillet 1999 pour donner suite à la Conférence internationale sur la population et le développement.

95. L'inégalité dont souffrent les femmes et les violations de leurs droits fondamentaux demeurent des obstacles majeurs au développement, à la démocratie et à la paix. Les préparatifs ont commencé en vue de l'examen de haut niveau auquel l'Assemblée générale procédera en juin 2000 pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des décisions des Conférences mondiales sur les femmes tenues à Nairobi et à Beijing. Des efforts concertés s'imposent pour que soit atteint en 2000 l'objectif de la ratification universelle de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et que ses mécanismes de mise en oeuvre soient renforcés.

96. Au niveau opérationnel, l'UNICEF et ses partenaires aident à axer dans le monde entier l'attention sur les questions qui touchent les enfants : le paludisme et la malnutrition dont souffrent des millions d'enfants; la pénible situation de ceux qui sont enrôlés dans des armées, qui font un travail dangereux ou qu'on exploite; la discrimination dirigée contre les

filles et les jeunes femmes, et la violence dont elles sont victimes; la mort pourtant évitable de près de 600 000 adolescentes et jeunes femmes, victimes chaque année de causes liées à la grossesse et à la maternité; les ravages que le sida fait chez les jeunes; la situation difficile des adolescents; enfin, les disparités de plus en plus grandes entre riches et pauvres.

97. Au cours de l'année écoulée, l'UNICEF s'est davantage attaché à renforcer le rôle joué par les collectivités dans les questions qui intéressent les enfants et les familles. Grâce en grande partie à cette stratégie, le nombre de filles inscrites dans les écoles a augmenté et leur taux d'abandon a diminué. Les programmes de l'UNICEF ont été élargis de façon à n'être plus destinés seulement aux enfants en bas âge et aux nourrissons, mais aussi aux adolescents et aux jeunes.

98. Les décideurs sont plus susceptibles d'adopter des mesures en faveur des femmes et des enfants et celles-ci ont plus de chance d'être efficaces s'ils disposent d'informations fiables. L'UNICEF a donc mis au point, en collaboration avec plusieurs autres organismes des Nations Unies, une méthode d'enquête sur les ménages qui est peu coûteuse, rapide et fiable, l'enquête en grappes à indicateur multiple, grâce à laquelle les pays devraient être mieux en mesure de suivre l'évolution de la situation des enfants. À ce jour, ces enquêtes ont été effectuées dans 60 pays.

99. En 1997, le FNUAP a consacré environ 85 % du total de ses ressources aux services sociaux de base, destinés essentiellement aux secteurs les plus pauvres et les plus vulnérables de la population. Les domaines d'activité principaux étaient les suivants : éducation sur la santé en matière de sexualité et de reproduction; amélioration des pratiques de santé génésique chez les adolescents, compte tenu des conditions propres au pays ou à la sous-région; assistance visant à réduire la mortalité maternelle; assistance d'urgence offerte aux réfugiés; et soutien apporté aux activités de prévention du VIH/sida dans 132 pays. Les ressources du Fonds ont aussi été consacrées à l'élaboration de stratégies en matière de population et de développement et à des activités de promotion. Le Fonds a mis au point une série d'indicateurs qui l'aident à mesurer les progrès réalisés, les résultats obtenus et les effets de ses programmes de base – premier pas important en vue de l'évaluation de l'efficacité de ses activités.

100. La question de la parité entre les sexes continue d'être présente dans tous les programmes bénéficiant de l'appui du FNUAP. L'égalité entre les sexes est également une préoccupation du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) qui s'attache à promouvoir des conditions équitables d'accès au logement, à la terre et au crédit, et, d'une façon plus générale, au processus de prise de décisions

en matière de gestion des établissements humains. Quant à UNIFEM, par ses activités d'enseignement et de promotion, il fait en sorte que les femmes soient mieux à même de jouer un rôle de direction dans les instances gouvernementales et non gouvernementales, et il donne aux organisations féminines les informations leur permettant de suivre et de promouvoir l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

101. L'ONU elle-même s'attache résolument à réaliser l'égalité entre les sexes. La proportion de femmes dans la catégorie des administrateurs a progressé : au niveau le plus élevé (D-2), elle est passée de 16 à 22 %. Un système plus strict a été adopté, de façon que les hauts fonctionnaires soient tenus personnellement comptables de la mise en oeuvre de la décision de l'Assemblée générale tendant à réaliser la parité entre les sexes dans la catégorie des administrateurs.

102. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) vise à susciter dans le monde entier un engagement et un appui politiques en faveur de la prévention et du traitement du VIH/sida, au moyen d'activités de promotion reposant sur des analyses techniquement fiables et à jour. L'ONUSIDA a fait paraître au mois de juin son dernier *Rapport sur l'épidémie mondiale de l'infection VIH/sida*, juste avant l'ouverture de la douzième Conférence mondiale sur le sida. Le Programme contribue aussi à faciliter, aux niveaux national et local, l'accès aux pratiques les meilleures et les plus efficaces, ainsi que l'utilisation de ces pratiques. Il a fait de très grands progrès pour ce qui est de la planification commune avec d'autres organismes et de la coordination des programmes, et aussi pour ce qui est des rapports de partenariat établis avec des pays hôtes ainsi que des membres de la société civile. En même temps, toutefois, la propagation foudroyante de l'infection au VIH se poursuit dans la plupart des régions du monde et, sur le plan de la prévention, les disparités ne cessent de s'accroître entre pays riches et pays pauvres. De ce fait, l'espérance de vie à la naissance diminue dans certains pays en développement, tombant à des niveaux qui n'avaient pas été vus depuis le début de l'industrialisation, et les progrès réalisés en matière de survie de l'enfant sont en train de disparaître complètement.

103. Les deux tiers au moins des personnes infectées dans le monde se trouvent dans l'Afrique subsaharienne. Sans parler même des souffrances monstrueuses que ces chiffres laissent supposer, ils entraînent un fardeau insupportable pour des services de santé et des services sociaux déjà à peine suffisants. Les jeunes et ceux qui se trouvent dans la période la plus productive de leur existence sont de loin les plus touchés, ce qui aggrave les coûts économiques directs de

l'épidémie et fait diminuer le réservoir de talents dont la société peut disposer.

104. Selon des estimations de 1997, environ 12 millions de personnes dans le monde étaient mortes de causes liées au VIH; 30 millions étaient séropositives ou atteintes du sida; et 5,8 millions étaient touchées depuis peu (environ 16 000 nouvelles infections par jour). Ces chiffres étaient d'autant plus inquiétants que, dans de nombreux pays industrialisés, on avait tendance à penser que la «crise du sida» était terminée. Depuis deux ans, les traitements antirétroviraux en association sont couramment utilisés dans le monde développé, mais ils sont si chers et si difficiles à administrer qu'ils restent hors de la portée de la plupart des séropositifs dans le monde en développement et les pays à économie en transition.

105. L'exemple de la Thaïlande et de l'Ouganda montre que les taux d'infection au VIH peuvent être réduits très sensiblement par de solides programmes de prévention. L'Ouganda a réduit ce taux de plus d'un quart et la Thaïlande de près de 15 % – réductions qui sont plus fortes que celles des pays industrialisés. Empêcher de nouvelles infections est en fait le meilleur moyen d'atténuer les effets catastrophiques du virus et le succès repose sur l'utilisation d'un dosage soigneusement étudié de méthodes de prévention qui ont fait leurs preuves. Certaines de ces méthodes peuvent être extrêmement coûteuses sur le plan politique, mais elles sont essentielles si l'on veut éviter que les progrès réalisés dans la lutte contre la pauvreté soient totalement anéantis par les effets dévastateurs du virus.

Développement durable

106. Les liens réciproques entre protection et régénération de l'environnement d'une part et développement et élimination de la pauvreté d'autre part sont mis en relief depuis longtemps, au moins depuis l'adoption d'Action 21 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue en 1992. Ils ont été réaffirmés par l'Assemblée générale lors de la session extraordinaire qu'elle a tenue en juin 1997 pour évaluer les progrès réalisés depuis lors. Le Comité administratif de coordination a commencé à traduire les mesures convenues en activités devant être entreprises par les organismes des Nations Unies, surtout au niveau des pays.

107. À la suite de la Conférence de Kyoto tenue en 1997 (troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques), le PNUD et le Fonds pour l'environnement mondial aident une centaine de pays en développement à

établir leur rapport national. Ce projet de 2,2 millions de dollars, pour lequel les donateurs ont déjà offert 1,2 million de dollars, vise à encourager la formulation de textes législatifs permettant de s'attaquer à ce problème d'ordre mondial. Il facilitera aussi les échanges d'informations et de connaissances entre pays en développement au moyen de liens Sud-Sud. C'est la plus récente des initiatives entreprises par le PNUD dans le cadre de son portefeuille de projets relatifs aux changements climatiques, d'un montant de plus de 30 millions de dollars. Le PNUD a publié un rapport intitulé «Energy After Rio: Prospects and Challenges», sur les liens entre énergie et développement, qui présente une analyse des stratégies qui seront nécessaires dans le domaine de l'énergie pour atteindre les objectifs d'Action 21.

108. Dans la mesure où la moitié des habitants du monde vivent maintenant dans des villes – proportion qui passera à deux tiers en 2025 –, le développement durable dépendra plus que jamais de la façon dont nous comprenons les problèmes des villes et dont nous sommes en mesure de formuler et d'appliquer des mesures efficaces pour les résoudre. Le Programme pour l'habitat, adopté par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), en 1996, offre à cet égard des principes directeurs. Comme le souligne le Programme, la bonne gestion des problèmes urbains est essentielle au succès de la lutte contre les problèmes de l'environnement au niveau mondial.

109. Le Programme d'urbanisation durable, initiative commune d'Habitat et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a pour objet de faciliter l'aménagement des villes par des activités de renforcement de la capacité et de constitution de réseaux d'entreprises au niveau des villes et au niveau national. Le Programme est présent dans plus de 20 villes et il a mis au point une série de principes directeurs qui sont utilisés dans de nombreux pays. Par ailleurs, Habitat assure les services de secrétariat du Forum urbain, réseau mondial de villes et de programmes internationaux, consacré à l'amélioration de l'environnement urbain.

Investissement et croissance

110. Une mission essentielle de la communauté internationale consiste à aider les plus pauvres des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à se doter des moyens qui leur permettront de s'intégrer plus efficacement et avantageusement à l'économie mondiale. Pour faciliter ce processus, diverses conditions s'imposent : allègement de la dette, augmentation de l'aide, ouverture des marchés internationaux et amélioration des termes de l'échange.

111. Le développement de l'Afrique reste une question hautement prioritaire. Au mois d'avril, j'ai présenté au Conseil de sécurité un rapport de fond sur les questions de la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. J'ai incité les dirigeants des pays d'Afrique qui ont subi les effets de conflits successifs et de l'absence de développement à créer un environnement propice aux investissements, entre autres en adoptant des politiques de bonne gouvernance et en instituant des réformes économiques. J'ai demandé à la communauté internationale, pour sa part, de convertir en dons toutes les dettes bilatérales publiques des pays africains les plus pauvres et de faciliter l'accès aux facilités multilatérales prévues en faveur des pays pauvres les plus lourdement endettés.

112. La marginalisation croissante de certains pays dans l'économie mondiale est source de préoccupation majeure pour l'Organisation des Nations Unies. Leur économie est en général fortement tributaire des seuls produits primaires. Or, la part de ces produits dans le commerce mondial ne cessant de diminuer, il y a tout lieu de craindre que leurs prix, affaiblis depuis longtemps, continueront de baisser par rapport à ceux des produits manufacturés. Par conséquent, s'ils ne réussissent pas à diversifier leur économie, ces pays continueront vraisemblablement à voir leur position s'affaiblir. Dans les analyses qu'elle a faites, notamment sur la diversification des produits, la gestion des risques et le commerce électronique, la CNUCED suggère à l'intention des petites et moyennes entreprises des pays en développement des moyens nouveaux de diversifier leur participation aux marchés internationaux.

113. UNIFEM encourage la participation des femmes aux secteurs du commerce et de l'investissement. Cette année, il a effectué des études sur l'effet de la libéralisation du commerce sur les travailleuses, en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Il a aussi offert un appui aux cultivatrices qui produisent des cultures marchandes, pour les aider à constituer des coopératives de manière à augmenter leurs revenus et à améliorer leur position dans l'économie.

Bonne gouvernance

114. La bonne gouvernance est sans doute le facteur le plus important en vue de l'élimination de la pauvreté et de la promotion du développement. Par cette expression, on entend la mise en place d'institutions politiques, judiciaires et administratives fonctionnant bien et responsables, qui sont perçues par les citoyens comme étant légitimes, par l'intermédiaire desquelles ceux-ci participent aux décisions qui affectent leur existence et par lesquelles ils sont dotés des

moyens d'agir. La bonne gouvernance suppose aussi le respect des droits de l'homme et, d'une façon générale, la primauté du droit. Le soutien de la bonne gouvernance prend une place de plus en plus importante dans les activités menées par les Nations Unies dans le domaine du développement.

115. Le soutien offert par le PNUD vise essentiellement à renforcer les parlements, les organes électoraux et les systèmes judiciaires. L'UNICEF aide à réviser les textes législatifs nationaux pour les aligner sur la Convention internationale des droits de l'enfant, à former des parlementaires et des membres de la police et, d'une façon générale, à intégrer les droits de l'enfant dans toute la structure politique et juridique du pays.

116. La bonne gouvernance fait partie intégrante de l'action du Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime. En effet, il n'est pas possible de libérer le monde de la drogue et des criminels de la drogue sans renforcer dans les pays le système judiciaire et celui du maintien de l'ordre. Au niveau opérationnel, le Bureau soutient les initiatives qui visent à réduire la demande et la production de drogues et fournit une assistance technique aux organes de répression qui luttent contre le trafic de stupéfiants. Par exemple, le Mécanisme de coordination pour les Caraïbes, organisé par le Bureau à Bridgetown (Barbade), a étudié les moyens de renforcer la coopération pour la lutte contre la drogue dans les Caraïbes, y compris coopération maritime, harmonisation des législations et création de mesures efficaces de lutte contre le blanchiment de l'argent.

117. Le soutien apporté à la bonne gouvernance, surtout par le renforcement des systèmes judiciaires et des structures de décision dans les pays, est essentiel aussi pour promouvoir la santé en matière de reproduction et l'égalité entre les sexes. Au cours de l'année, le FNUAP a offert une assistance à des gouvernements et organisé des réunions et diverses activités de promotion à cette fin.

118. La contribution du PAM à la bonne gouvernance est axée sur le renforcement des capacités au niveau des collectivités et vise à permettre aux personnes démunies ou touchées par des crises de pouvoir se nourrir. Le Programme fait essentiellement valoir à cette fin que le droit à l'alimentation doit être traité comme un droit fondamental de la personne humaine, dont la réalisation est étroitement liée à la promotion de la femme.

119. Le Département des affaires économiques et sociales a donné la priorité au rassemblement et à la diffusion de données de base sur la gouvernance et l'administration publique, afin d'aider les États Membres à formuler des politiques et à mettre au point des stratégies à long terme. Le Département a aussi encouragé l'échange d'informations sur

les pratiques et les politiques en matière de réforme du secteur public.

120. Des élections crédibles sont un élément fondamental de la bonne gouvernance et du processus de démocratisation. Au cours de l'année, l'Organisation des Nations Unies a continué d'offrir une assistance électorale et d'aider à renforcer les institutions nationales en vue d'une meilleure gestion du processus électoral. Depuis août 1997, elle a reçu des demandes d'assistance électorale, à long ou à court terme, des pays suivants : Arménie, Cameroun, El Salvador, ex-République yougoslave de Macédoine, Guinée, Guinée

équatoriale, Guyana, Honduras, Lesotho, Maurice, Nicaragua, République centrafricaine, Swaziland et Togo. Elle a aussi aidé à coordonner et à faciliter les activités internationales d'observation des élections à l'Assemblée nationale organisées au Cambodge le 26 juillet 1998.

121. Notre mission de promotion du développement économique et social, surtout celui des pays les plus démunis, est de plus en plus difficile à réaliser. Nos tâches ne cessent d'augmenter alors même que nos ressources diminuent. Une coopération effective entre les divers éléments des organismes des Nations Unies s'impose par conséquent et c'est là un objectif pour la réalisation duquel nous ne ménagerons pas nos efforts. Atteindre les buts que nous nous sommes fixés exigera aussi l'appui énergique des États Membres.

III. Mission humanitaire

122. Au cours de l'année, des résultats tangibles ont été enregistrés dans le domaine humanitaire malgré de graves problèmes de financement. En effet, non seulement l'Organisation a continué à offrir des secours humanitaires au mieux de ses capacités et aussi rapidement qu'elle le pouvait, mais encore elle a joué un rôle majeur dans la mise au point de moyens plus sophistiqués de venir en aide aux civils victimes de crises complexes et de mobiliser aussi rapidement que possible à cette fin les ressources de la communauté internationale.

123. Malheureusement, on a observé cette année encore une nouvelle régression du respect des principes humanitaires dans plusieurs pays. Le droit qu'ont les civils dans le besoin, en particulier les enfants et les femmes, de recevoir une assistance humanitaire est consacré par le droit international humanitaire. Or, des organisations humanitaires se sont vu refuser l'accès à ceux qui avaient besoin d'aide et les attaques dirigées délibérément contre la population civile se sont poursuivies. Certains ont terrorisé des groupes de population pour les forcer à abandonner une région. Des médias, contrôlés par des chefs de faction, ont exacerbé la haine et la méfiance entre membres de groupes ethniques ou religieux différents. Il est arrivé de plus en plus souvent que des membres d'organisations humanitaires, dont l'action en faveur des victimes innocentes de conflits est perçue comme compromettant les objectifs politiques de groupes armés, soient victimes d'actes de violence. Le bilan a été lourd pour le personnel de l'ONU : cette année, pour la première fois, il y a eu plus de civils tués que de militaires. J'ai demandé qu'on me présente un rapport sur les moyens d'améliorer la sécurité de nos collègues, sans porter atteinte à leurs moyens de s'acquitter de leur mission essentielle.

124. Il y a eu aussi au cours de l'année un nombre anormalement élevé de catastrophes écologiques meurtrières. Le phénomène El Niño, les incendies de forêts au Brésil et en Indonésie, une nouvelle sécheresse au Soudan, le raz-de-marée en Papouasie-Nouvelle-Guinée et d'autres catastrophes encore ont fait des milliers de victimes, soulignant la vulnérabilité de nombreuses parties du monde aux catastrophes écologiques, naturelles ou causées par l'homme. Leurs conséquences, sur le plan humanitaire, sont souvent telles que les gouvernements ne peuvent espérer y faire face seuls.

125. En juillet 1998, le Conseil économique et social a, pour la première fois, organisé dans le cadre de sa session ordinaire un débat spécial consacré aux affaires humanitaires, dans lequel il a réaffirmé l'importance du respect du droit international humanitaire et des principes humanitaires, souscrit aux travaux du Bureau de la coordination des affaires

humanitaires et fixé des objectifs précis pour les domaines d'action prioritaires.

Coordination de l'action humanitaire

126. Le nouveau Bureau de la coordination des affaires humanitaires, dirigé par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et le Coordonnateur des secours d'urgence, a pour l'essentiel trois fonctions principales : formulation et coordination des stratégies; promotion de l'action humanitaire et coordination des activités humanitaires. Quant aux fonctions opérationnelles dont s'acquittait l'ancien Département des affaires humanitaires, elles ont été confiées à d'autres entités des Nations Unies. Le nouveau Comité exécutif pour les affaires humanitaires, présidé par le Coordonnateur des secours d'urgence, rassemble les représentants des services compétents du Secrétariat (Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Département des affaires politiques, Département des opérations de maintien de la paix et Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme) et des organismes humanitaires des Nations Unies, qui, chaque mois, se réunissent pour examiner des questions de stratégie intéressant l'action des Nations Unies dans le domaine humanitaire.

127. Le Comité permanent interorganisations, composé des représentants des principaux organismes humanitaires, a encore renforcé son rôle de mécanisme essentiel de coordination de l'assistance humanitaire. Il a formulé des principes directeurs concernant diverses questions, en particulier le lien entre droits de l'homme et action humanitaire et les conséquences humanitaires des sanctions économiques. Il a aussi contribué activement à la coordination des initiatives menées par des organismes des Nations Unies et des ONG en faveur de personnes déplacées, y compris la mise en place d'une base de données mondiale.

128. L'une des trois fonctions de base du Bureau de la coordination des affaires humanitaires est la formulation de stratégies, l'action humanitaire pouvant avoir d'importantes répercussions sur les plans politique, socioéconomique et écologique. Le Bureau a contribué aux efforts faits pour veiller à ce qu'une stratégie plus cohérente et mieux intégrée soit appliquée en cas de crise complexe, par exemple la formule du «cadre stratégique» adoptée dans le cas de l'Afghanistan. Il a aussi mis au point des principes clairement définis, fondés sur la Charte, les droits de l'homme et le droit international humanitaire, qui seraient applicables à toutes les activités menées par les Nations Unies dans les pays en crise.

129. Il existe de nombreuses possibilités de coopération entre programmes d'assistance humanitaire et programmes destinés aux droits de l'homme. Par exemple, la masse d'informations à la disposition des organismes dans ces deux domaines peut servir à améliorer la capacité d'alerte rapide de l'ONU, aidant ainsi à mieux définir les besoins d'aide humanitaire et autre, et permettant aux programmes consacrés aux droits de l'homme d'être mieux adaptés à l'évolution de la situation dans les pays.

130. La communauté internationale dans son ensemble est très désireuse d'atténuer les effets des sanctions économiques sur les éléments vulnérables de la population civile dans les pays concernés. En février, dans une déclaration communiquée au Conseil de sécurité, le Comité permanent interorganisations s'est inquiété des conséquences des sanctions sur le plan humanitaire et a demandé instamment que des mesures soient prises pour les atténuer. Les embargos décrétés récemment contre la Sierra Leone et surtout l'embargo régional imposé au Burundi par ses voisins ont fait qu'il n'a pas été possible de faire parvenir les vivres et autres marchandises nécessaires pour atténuer les conséquences des sanctions sur le plan humanitaire. Une évaluation des effets humanitaires, potentiels et réels, des sanctions sur le Soudan et la Sierra Leone a été entreprise à la demande du Conseil de sécurité. Une étude, établie à la demande du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, préconise des mesures destinées à atténuer l'effet des sanctions sur la situation humanitaire et à faciliter les procédures d'autorisation d'exemptions pour causes humanitaires. Le Comité interorganisations a créé un groupe d'experts chargé de préciser les méthodes à appliquer et de faire en sorte que l'ONU soit mieux en mesure d'organiser très rapidement des missions d'évaluation de l'effet des sanctions.

131. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a continué de renforcer et d'intégrer ses opérations de rassemblement, d'analyse et de diffusion d'informations. Le Système d'alerte rapide aux crises humanitaires rassemble et analyse des informations provenant de sources diverses afin de détecter les risques de crises et il établit à ce sujet des notes et des rapports. Le Réseau régional intégré d'information, situé dans la région même, fournit informations et analyses conçues dans une optique régionale à divers membres de la communauté internationale humanitaire. Le site ReliefWeb (www.reliefweb.int) rassemble et diffuse des informations provenant de plus de 170 sources, y compris des organismes des Nations Unies, des organisations internationales, des gouvernements, des organisations non gouvernementales et d'autres sources publiques. À la fin de 1997, 200 000 documents en moyenne étaient consultés chaque mois sur ce site par des utilisateurs situés dans plus de 140 pays.

132. Malgré les améliorations apportées à la procédure d'appel global interorganisations, sur le total de 2 milliards 50 millions de dollars demandé au milieu de juillet 1998, 472 millions de dollars seulement avaient été annoncés, reçus ou reportés de 1997. Entre septembre 1997 et août 1998, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a organisé des appels concernant 10 situations d'urgence complexes (Afghanistan, Angola, ex-Yougoslavie, Guinée-Bissau, Libéria, République populaire démocratique de Corée, Sierra Leone, Somalie, Soudan et Tadjikistan), ainsi qu'un appel destiné à la région des Grands Lacs et à l'Afrique centrale – Burundi, Ouganda, République démocratique du Congo, République du Congo, République-Unie de Tanzanie et Rwanda.

133. Le nombre des catastrophes écologiques a augmenté à un rythme inquiétant de même que leur ampleur. En Asie du Sud-Est, six pays ont été recouverts par un brouillard épais provenant essentiellement de gigantesques incendies de forêt en Indonésie. Le feu a aussi détruit des milliers de kilomètres carrés de forêt dans l'État de Roraima au Brésil, en mars 1998. Ces incendies avaient été délibérément allumés au départ afin de défricher les terres et leur propagation a été aggravée par les conditions de sécheresse causées par le phénomène El Niño.

134. Coordonnant l'action à entreprendre à la suite de 54 catastrophes naturelles et crises environnementales entre septembre 1997 et août 1998, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a fait paraître 151 rapports et a lancé 26 appels, à la suite desquels la communauté internationale a offert des contributions, en espèces, en nature et en services, d'une valeur de plus de 129 millions de dollars. Dix missions ont été envoyées sur place pour aider à évaluer les besoins et à coordonner les secours.

135. De nouveaux arrangements doivent être mis en place, sur les plans international et national, pour garantir que l'appui aux efforts de lutte contre les effets des catastrophes sera désormais plus efficace et mieux coordonné. Un plan d'action pour 1998-1999 a été lancé par le secrétariat de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, sous les auspices du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, pour évaluer les progrès réalisés au cours des 10 dernières années dans ce domaine, déterminer les tendances pour le XXI^e siècle et décider de l'orientation que devra suivre la coopération internationale.

Prestation de services humanitaires

136. L'UNICEF a toujours eu pour mission de fournir des services de santé, de nutrition et d'enseignement aux enfants

et aux femmes se trouvant dans des situations de conflit. En 1998, il s'est attaché davantage à appliquer des principes humanitaires à l'octroi d'assistance à tous les enfants dans le besoin, sans distinction, et à protéger leurs droits fondamentaux. En coopération avec ses partenaires, il a cherché à faire appliquer ces principes dans les régions où l'accès à l'assistance humanitaire est problématique, notamment l'Afghanistan, l'est du Congo, le sud du Soudan et la Sierra Leone. Par ailleurs, le Fonds met actuellement au point, en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix, un programme de formation qui mettra en relief les responsabilités des soldats de la paix à l'égard des civils en général, et des enfants et des femmes en particulier.

137. Les opérations du Programme alimentaire mondial relèvent aussi pour une bonne part de la rubrique de l'assistance humanitaire. Les travaux de secours d'urgence menés par le PAM en 1997 ont été essentiellement destinés à des situations de conflit et ont touché au total 19,1 millions de réfugiés ou rapatriés et de personnes déplacées, pour la plupart des femmes et des enfants. Le PAM a acheminé des secours alimentaires dans des situations d'urgence et aussi dans le cadre d'opérations de relèvement. Par ailleurs, une assistance alimentaire a été fournie à une dizaine de millions de victimes de périodes de sécheresse et d'inondations en 1997. La République populaire démocratique de Corée, l'un des bénéficiaires de l'aide alimentaire, a des problèmes agricoles structurels, aggravés par des inondations et des périodes de sécheresse.

138. Des opérations de secours en cas de catastrophe naturelle, à caractère plus classique, ont été organisées en 1997 dans plus d'une douzaine de pays. Des arrangements prévisionnels pris les années précédentes avec plusieurs ONG et gouvernements ont été mis à l'épreuve en 1997 étant donné la demande suscitée par le nombre anormalement élevé de catastrophes naturelles. D'importantes opérations de planification ont été entreprises en 1997 pour la région du Sahel et de l'Afrique australe, en prévision de périodes de sécheresse qui pourraient être causées par El Niño.

139. Une autre source de grave préoccupation pendant l'année qui vient de s'écouler a été la sécurité des membres du personnel du PAM, dont beaucoup travaillaient dans des situations de guerre. Sept ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions en 1997 et sept autres en 1998.

140. Parallèlement à ses activités principales de développement, le PNUD entreprend des activités spéciales destinées à assurer la transition entre l'assistance humanitaire et les activités de relèvement et de reconstruction. Elles sont financées par 5 % de ses ressources de base, réservées aux pays en situation spéciale. Depuis 1997, le Programme participe aussi à des initiatives interorganisations de réforme

et de formulation de stratégies en matière d'action contre les mines et il s'est chargé de la question des conséquences socioéconomiques des mines et des munitions non explosées.

141. En octobre 1997, j'ai créé le Bureau chargé du Programme Iraq de façon à regrouper toutes les activités du Secrétariat liées au programme «Pétrole contre nourriture» lancé en application de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité. Il s'agit d'une opération temporaire, destinée à répondre aux besoins des Iraquiens sur le plan humanitaire jusqu'à ce que l'Iraq ait appliqué les résolutions du Conseil et que les sanctions puissent donc être levées. Le Conseil a autorisé l'Iraq à exporter du pétrole et à consacrer les deux tiers des recettes à l'achat de fournitures humanitaires. Le programme a permis d'acheter des vivres, des fournitures médicales et des éléments essentiels pour l'agriculture, l'alimentation en eau et l'assainissement et l'alimentation électrique, et, plus récemment, des pièces de rechange pour l'industrie pétrolière. En février 1998, j'ai recommandé que le programme soit sensiblement élargi et le Conseil de sécurité a par la suite autorisé l'Iraq à augmenter ses ventes de pétrole, à concurrence de 5 milliards 256 millions de dollars pendant six mois (contre 2 milliards pendant chacune des trois phases précédentes). En raison d'une baisse très sensible du coût du pétrole et de la capacité d'exportation limitée qu'a l'Iraq, il est peu probable que les ventes de pétrole produisent plus de 3 milliards de dollars pendant la phase en cours. Il importe donc de veiller à ce que les ressources soient consacrées à l'achat de nourriture, de médicaments et de pièces détachées essentielles au maintien de la production pétrolière.

Aide aux réfugiés

142. Selon les estimations du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le nombre total de réfugiés, de personnes déplacées et d'autres personnes touchées par les conflits a diminué d'environ 300 000 en 1997, s'établissant à la fin de l'année à 22,3 millions de personnes : 12 millions de réfugiés, 950 000 demandeurs d'asile, 3,5 millions de réfugiés rapatriés entamant tout juste le processus de réinstallation et 5,9 millions de personnes déplacées et d'autres personnes, provenant essentiellement de communautés touchées par des guerres. Au total, 900 000 réfugiés environ ont été rapatriés en 1997, soit par l'intermédiaire de programmes du HCR, soit par leurs propres moyens. Souvent, malheureusement, leur retour s'est effectué dans des situations fragiles ou instables, le conflit n'étant pas terminé ou venant tout juste de prendre fin. Dans l'ex-Yougoslavie, le HCR demeure préoccupé par le fait que 1,8 million de personnes sont toujours déplacées, à l'intérieur ou à l'exté-

rieur de la région. Le conflit du Kosovo et les tensions que continue de connaître la région du Danube, en Croatie, ont obligé le HCR à maintenir sa présence, de façon à offrir une assistance à tous ceux qui s'enfuient.

143. En Afrique occidentale, l'insécurité en Guinée-Bissau et en Sierra Leone a suscité des flux de réfugiés vers les pays voisins; en Guinée, les réfugiés sont maintenant plus nombreux que dans pratiquement tous les autres pays d'Afrique. Des activités de consolidation de la paix après les conflits ont été entreprises dans la région alors que le processus de relèvement commence au Libéria; entre juillet 1997 et juillet 1998, le HCR a aidé près de 53 000 réfugiés à revenir dans ce pays. Pour étudier les causes des déplacements de réfugiés dans la région des Grands Lacs et proposer des solutions, le HCR et l'Organisation de l'unité africaine ont organisé au mois de mai, à Kampala (Ouganda), une conférence qui a étudié surtout les moyens de protéger les réfugiés tout en tenant compte des soucis de sécurité des États. La Conférence a aussi examiné les rapports complexes et difficiles entre assistance humanitaire et reconstruction et développement à plus long terme.

144. La tâche de réinsertion et de réadaptation des réfugiés et des rapatriés que le HCR doit entreprendre est absolument

gigantesque. Or, il y a tout lieu de craindre que ses opérations pourtant vitales devront être réduites et, dans certains cas, suspendues, faute de ressources. Tel est le cas en particulier de ses opérations en Angola, au Rwanda et au Libéria.

145. Alliant secours humanitaires et activités de développement, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient continue d'offrir secours et services sociaux à 3,5 millions de réfugiés de Palestine en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne ainsi qu'en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Toutefois, son budget de 314 millions de dollars pour 1998 présentant un déficit de 62 millions de dollars, qui fait suite à des déficits budgétaires chroniques depuis 1993, les services offerts par l'Office ont continué à diminuer et leur qualité à baisser.

146. L'Organisation des Nations Unies et ses différents organismes chargés des secours mènent les opérations humanitaires internationales souvent dans des conditions politiques et physiques d'une difficulté quasiment insurmontable, tout en étant soumis à de très strictes contraintes budgétaires. Le seul moyen de pouvoir atténuer les souffrances provoquées par les catastrophes naturelles ou causées par l'homme est de lier cette action humanitaire avec celle qui est menée dans les domaines politique, économique et du développement. Une coordination effective entre les organismes des Nations Unies et les entités extérieures au système constitue l'essentiel de cette entreprise.

IV. Les incidences de la mondialisation

147. Définie en termes purement géographiques, la notion de mondialisation n'est pas réellement nouvelle. Depuis des siècles en effet, il existe une interconnexion entre les activités humaines à l'échelle mondiale. Ce qui est nouveau toutefois, c'est la forme prise aujourd'hui par ce phénomène. Les activités liées à la fabrication d'un seul modèle de véhicule automobile, par exemple, ou la négociation à l'échelle mondiale d'un instrument financier donné peuvent être réparties, dans l'espace, entre une multitude de pays. Mais ces activités se déroulent comme si elles étaient toutes effectuées au même endroit car elles sont connectées en temps réel et suivent leur propre logique globale – qu'elle soit déterminée par une entreprise unique ou par des milliers d'ordres d'achat et de vente passés sur des écrans d'ordinateur ou par téléphone. En outre, la dynamique des populations et les modes d'utilisation des sols et de consommation de l'énergie ont toujours affecté les écosystèmes locaux et sous-régionaux. Aujourd'hui, ces facteurs et d'autres facteurs anthropiques affectent de plus en plus l'écologie de l'ensemble de la planète, que ce soit par l'appauvrissement de la couche d'ozone, le réchauffement du climat au niveau mondial ou la réduction de la diversité biologique. Enfin, les innovations technologiques et l'ouverture des frontières, qui permettent aux sociétés commerciales d'organiser la production de biens et services à l'échelle transnationale, permettent également aux réseaux terroristes, aux associations de criminels, aux trafiquants de drogue et aux réseaux de blanchiment de l'argent d'étendre leurs activités dans le monde entier.

148. Ces nouvelles dimensions de la mondialisation ne peuvent être traitées que dans un contexte multilatéral, par l'Organisation et d'autres institutions internationales.

La dimension économique

149. L'ONU s'est efforcée, en coopération avec d'autres organisations multilatérales, de renforcer les cadres normatifs, juridiques et institutionnels qui permettront à l'économie mondiale de fonctionner de manière plus efficace et plus équitable. Ces cadres jouent un rôle essentiel, assurant stabilité et prévisibilité et permettant à toutes les régions du monde, en particulier aux pays les moins avancés, de tirer parti de l'expansion de l'économie mondiale. Sur le plan économique, la communauté internationale est aujourd'hui confrontée à des problèmes complexes qui étaient inconcevables lorsqu'ont été établies les règles régissant l'ordre économique d'après guerre à la fin des années 40.

150. Au cours de l'année écoulée, la crise financière s'est aggravée en Asie, affectant maintenant des pays sur tous les continents. Elle a entraîné des coûts sociaux très élevés qui risquent de se prolonger en Asie de l'Est et suscité de graves inquiétudes au sujet du fonctionnement des marchés financiers non réglés. Les groupes de population les plus touchés par la crise sont aussi les plus vulnérables; il est même à craindre qu'un grand nombre des succès obtenus au fil des ans dans la lutte contre la pauvreté dans la région ne soient anéantis.

151. Dès 1993, dans l'*Étude sur l'économie mondiale*, l'ONU s'inquiétait du fait qu'un certain nombre de pays en développement accueilleraient un volume important de capitaux spéculatifs. Dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 1997*, l'Organisation a alerté l'opinion sur la situation émergente en Asie de l'Est. Bien avant le début de la crise, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) avait fait effectuer, en mai 1998, des études de pays afin de déterminer les points forts, les carences et les mesures correctives requises pour améliorer la gestion du secteur financier. Divers dispositifs d'intervention ont été envisagés dans le cadre de réunions organisées par la CESAP, en coopération avec la Banque asiatique de développement, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, ainsi que par le Département des affaires économiques et sociales, en coopération avec les commissions régionales.

152. À une réunion spéciale de haut niveau, tenue le 18 avril 1998, le Conseil économique et social a examiné les moyens de prévenir ou, en cas d'échec des stratégies de prévention, de limiter l'impact de telles crises, et d'assurer une «sécurité économique internationale» plus large. Les participants ont notamment examiné les questions relatives à la santé et à la viabilité globales du secteur financier international, les relations entre emprunteurs et bailleurs de fonds et les moyens d'atteindre les objectifs clés de l'éradication de la pauvreté et du développement. L'atmosphère positive du débat a montré que les participants souhaitaient adopter une approche plus globale de la prévention des crises et du renforcement de la coopération entre l'Organisation et les institutions de Bretton Woods.

153. Portant son attention au-delà de la crise immédiate, le Conseil économique et social a consacré son débat de haut niveau de 1998 à l'accès aux marchés dans le contexte de la mondialisation et examiné la manière dont les faits nouveaux survenus depuis le Cycle d'Uruguay affectaient les pays en développement et les pays les moins avancés. Dans un communiqué ministériel – une première pour cet organe – le

Conseil a souligné la nécessité de poursuivre les efforts en vue de la libéralisation des échanges, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, et de renforcer, par la même occasion, l'assistance technique fournie aux pays en développement. En septembre 1998, l'Assemblée générale tiendra pour la première fois un dialogue de haut niveau sur les répercussions économiques et sociales de la mondialisation et de l'interdépendance, et de leurs incidences politiques sur le plan de l'action.

La dimension environnementale

154. La coopération internationale a un rôle crucial à jouer; elle peut en effet enrayer les conséquences potentiellement dommageables de l'activité humaine sur l'environnement et les inverser. La Commission du développement durable et le Programme des Nations Unies pour l'environnement nouvellement renforcé devaient jouer un rôle de premier plan dans cet effort.

155. Cette année, la Commission a porté une attention particulière au rôle joué par l'industrie dans la mise au point de stratégies de développement durable. Pour la première fois dans un contexte intergouvernemental des Nations Unies, elle a organisé un débat d'orientation entre les gouvernements, le secteur privé, les syndicats et les organisations de la société civile, représentés à égalité. Les participants sont convenus de faire étudier, par les différentes parties intéressées, diverses initiatives visant à promouvoir l'application de pratiques commerciales et la réalisation d'investissements respectant l'environnement et responsable sur le plan social. Ce type de réunion sera désormais intégré aux sessions de la Commission.

156. En juin 1997, à sa session extraordinaire «Rio + 5», l'Assemblée générale avait examiné une étude signalant que, si des mesures préventives n'étaient pas prises, les deux tiers de la population mondiale risquaient d'être confrontés à une pénurie d'eau douce et à des problèmes de qualité d'eau d'ici à 2025; diverses réunions internationales ont été organisées en 1998 afin de déterminer les mesures à prendre dans ce contexte. Sur un autre front, le Forum intergouvernemental sur les forêts de la Commission du développement durable a adopté, à sa première session tenue en septembre 1997, un programme de travail triennal comprenant l'examen d'un éventuel instrument juridiquement contraignant pour l'exploitation rationnelle des forêts et de leurs ressources.

157. Un protocole relatif à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a été négocié au cours de l'année écoulée, spécifiant les objectifs juridiquement contraignants que devront atteindre les pays industrialisés en

matière de réduction des gaz à effet de serre; il marque une étape vers le règlement des graves problèmes que pose la mondialisation pour l'environnement.

158. L'Organisation a également fait des progrès importants en ce qui concerne la mise au point de deux nouveaux instruments juridiques internationaux visant à assurer la gestion, dans des conditions de sécurité, des produits chimiques dangereux traversant les frontières. Le premier porte sur les polluants organiques persistants qui s'accumulent dans les tissus et qui peuvent être à l'origine de cancers ou de déficiences de la fonction reproductrice, causer des dommages au système nerveux central et périphérique, provoquer une dépression du système immunitaire et entraver le développement des nourrissons et des jeunes enfants. Le PNUE a organisé des négociations en vue de l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant, visant à réduire les risques résultant du rejet de 12 polluants de ce type. Le comité de négociation a tenu sa première session en juin-juillet 1998.

159. Le second instrument a trait au commerce de produits chimiques et pesticides dangereux. Après deux ans de négociations, le projet de texte d'un instrument contraignant prescrivant le consentement préalable en connaissance de cause pour de telles opérations a été arrêté en mars 1998. Cela permettra d'acquérir et de diffuser des informations sur cette forme de commerce dangereuse et de promouvoir le partage des responsabilités entre les pays exportateurs et les pays importateurs. Une conférence diplomatique doit se tenir à Rotterdam (Pays-Bas) en septembre 1998, afin d'adopter la convention.

160. En collaboration avec plus de 200 scientifiques et d'une équipe internationale d'évaluateurs, l'Organisation météorologique mondiale et le PNUE ont conjointement effectué une étude scientifique actualisée de l'appauvrissement de la couche d'ozone, dans laquelle ils soulignent qu'avec la pleine application du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, la couche d'ozone protégeant la Terre pourrait être pleinement restaurée d'ici le milieu du siècle prochain. Cette étude indique également que le total combiné de tous les composés appauvrissant la couche d'ozone dans la troposphère a atteint son maximum en 1994, et diminue lentement à l'heure actuelle. Comme l'étude précédente effectuée en 1994, cette évaluation établit le consensus scientifique nécessaire pour orienter la coopération internationale aux fins d'éliminer progressivement l'utilisation de substances appauvrissant la couche d'ozone.

161. Dans le domaine de la diversité biologique, le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la prévention des risques biotechnologiques a tenu trois sessions au cours de l'année écoulée pour continuer à préparer les négociations

sur un protocole en matière de sécurité biologique afférent à la Convention sur la diversité biologique. Le Fonds pour l'environnement mondial a accepté de financer un important projet pilote qui sera mis en oeuvre par le PNUE dans le cadre duquel une assistance en matière de sécurité biologique sera fournie aux pays en développement et aux pays en transition.

162. Les organisations multilatérales régionales continuent de jouer un rôle important en matière d'environnement. Par exemple, le Comité de négociation sur les polluants organiques persistants a décidé d'appliquer les protocoles établis par la Commission économique pour l'Europe en tant que base d'une action à mener à l'échelle mondiale. De même, dans le cadre de la Commission, un accord international vient d'être adopté, visant à mettre au point des normes techniques mondiales pour les véhicules à moteur, ce qui devrait aboutir à la fabrication de véhicules répondant à des normes élevées en matière de sécurité et d'environnement.

La société «incivile»

163. La mondialisation des communications électroniques contribue à créer une société civile mondiale embryonnaire représentée de la manière la plus évidente par le nombre croissant d'organisations non gouvernementales s'occupant de questions liées à l'environnement, au développement, aux droits de l'homme et à la paix. Les forces qui favorisent l'émergence d'une société civile à l'échelle mondiale facilitent malheureusement aussi la transnationalisation des éléments «incivils».

164. Dans de nombreux pays, les organisations criminelles et les associations de trafiquants de drogues ayant établi des liens transnationaux représentent une grave menace à la fois pour les gouvernements et pour la population. En juin 1998, l'Assemblée générale a tenu une session extraordinaire pour examiner le problème mondial de la drogue et les menaces connexes. Les participants ont en général estimé que la meilleure solution était d'adopter une approche équilibrée du contrôle des drogues, accordant une égale importance à la réduction de la demande et à celle de l'offre, et offrant aux exploitants qui cultivent des plantes servant à la fabrication de stupéfiants la possibilité de pratiquer des cultures de remplacement.

165. Les principales institutions financières internationales seront associées au suivi opérationnel de la session extraordinaire. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pourra, dans ce contexte, aider les pays à lutter plus efficacement contre le crime organisé et à réduire l'offre de drogues illicites. Il contrôle et analyse l'évolution de la structure du trafic de drogues, établit des

contacts avec les responsables de la répression dans d'autres organismes et aide les gouvernements à renforcer les contrôles aux frontières et à améliorer leurs moyens de détection. Le Programme a également établi un programme de formation et d'assistance technique à l'échelle mondiale afin d'appeler l'attention sur les activités de blanchiment de l'argent, d'encourager l'adoption et l'application de lois efficaces au niveau national et d'améliorer les compétences des effectifs de police, des magistrats du parquet, des juges et des autorités de contrôle des marchés financiers, et leur capacité d'intervention face à l'évolution rapide des modalités de délits financiers.

166. Le Programme a également établi une base de données internationale sur le blanchiment de l'argent; un recueil mondial des législations et procédures concernant la lutte contre le blanchiment de l'argent, dans le cadre du réseau international d'information sur le blanchiment de l'argent; ainsi qu'une bibliothèque et un forum pour les échanges d'informations entre les organisations internationales et autres parties intéressées. Il a mis en place un système mondial d'échange de données avec d'autres organisations internationales associées à la lutte contre le crime organisé. Par exemple, sa base de données est reliée à Interpol et à l'Organisation mondiale des douanes. Au niveau régional, le Programme réunit les responsables des services de répression d'États voisins afin d'examiner les problèmes propres à une région donnée et les moyens d'y remédier. Dans les pays producteurs de stupéfiants, il travaille en collaboration avec les gouvernements et les collectivités rurales afin de faciliter la transition vers des cultures de substitution licites et encourage le développement de secteurs agro-industriels viables.

167. Au cours de l'année écoulée, l'Assemblée générale a pris une mesure importante afin d'écartier la menace du terrorisme. En décembre 1997, elle a en effet adopté une convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif. La Sixième Commission examinera ensuite la question d'une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

168. Dans ce monde de plus en plus interdépendant, les forces du bien et du mal se déplacent à une vitesse égale et avec une égale facilité. La mondialisation offre d'immenses possibilités d'améliorer la vie des populations mais elle peut aussi bien la perturber et la détruire. Mais ceux qui n'acceptent pas ses aspects omniprésents et le fait qu'elle touche à tous les domaines sont souvent laissés pour compte. Il nous incombe de prévenir ces inconvénients et de faire en sorte que la mondialisation favorise le progrès, la prospérité et la sécurité pour tous. Je propose que l'Organisation prenne la tête de cet effort.

V. Renforcement de l'ordre juridique international

169. L'idée que l'ordre international doit être fondé sur des normes juridiques et des règles de droit est encore fragile et fragmentaire mais elle gagne progressivement du terrain. On continue de développer les dispositions de droit commercial et autres cadres réglementaires permettant aux marchés mondiaux de poursuivre leur expansion. Les instruments multilatéraux traitent des problèmes d'intérêt général, tout comme des questions liées à la maîtrise des armements et au désarmement. L'ONU joue un rôle distinctif dans la définition et la protection des droits de l'homme. De fait, en 1998, année du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous sommes plus que jamais conscients de nos responsabilités dans ce domaine.

170. Il était donc opportun que le Statut de la Cour pénale internationale ait également été adopté en 1998. La Conférence de Rome a réussi à établir ce que l'on considérait depuis longtemps comme le chaînon manquant dans le système juridique international, à savoir une juridiction permanente pour juger les responsables des crimes considérés par la communauté internationale comme étant les plus graves – génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et crime d'agression.

Le régime relatif aux droits de l'homme

171. Si les violations flagrantes des droits de l'homme demeurent un sujet de préoccupation, l'idée selon laquelle on peut promouvoir les intérêts du plus grand nombre en violant les droits d'une minorité est une illusion qui, en cette fin de siècle, est heureusement beaucoup moins répandue qu'auparavant. Si les droits de la personne humaine ne sont pas protégés, c'est l'ensemble de la société qui souffre. Toutefois, les libertés fondamentales sont pratiquement vidées de leur substance par les guerres civiles ou les privations économiques, sociales ou culturelles – et souvent, en fait, par une combinaison de tous ces facteurs.

172. C'est pour ces raisons que j'ai souligné à maintes reprises que la promotion des droits de l'homme ne devait pas être séparée des autres activités de l'Organisation. Elle constitue plutôt le fil commun que l'on retrouve dans chacune d'elles, et notamment à toutes les étapes de notre action dans le domaine de la paix et de la sécurité, de la prévention des conflits à la consolidation de la paix après les conflits et au-delà. Les organes chargés des droits de l'homme sont associés aux activités d'alerte rapide et de prévention et nos interventions prennent davantage en considération les aspects relatifs

aux droits de l'homme dans les situations de crise. Nous nous efforçons de dispenser une formation en matière des droits de l'homme à tous ceux qui participent à des opérations de maintien de la paix et à des opérations humanitaires et de doter les opérations complémentaires menées sur le terrain dans le domaine des droits de l'homme d'une base financière plus solide. La mise en place ou la remise en état d'une infrastructure nationale pour la protection des droits de l'homme constitue un élément central du concept de consolidation de la paix après les conflits. Enfin, nous nous efforçons de poursuivre notre soutien aux institutions chargées des droits de l'homme, même après qu'un pays a dépassé le stade de la consolidation de la paix. Le lien crucial existant entre les droits de l'homme, d'une part, et la paix et la sécurité internationales de l'autre, est de mieux en mieux perçu dans l'opinion. Les violations massives des droits de l'homme ne sont pas seulement le produit de conflits civils et ethniques, elles sont également l'une des causes principales de ces conflits.

173. Au cours de l'année écoulée, l'Organisation a par ailleurs commencé à mettre en oeuvre une approche du développement fondée sur le respect des droits de l'homme, afin d'aider les États et les organisations internationales à réviser leur conception du développement. Le Programme des Nations Unies pour le développement a déclaré que le droit au développement était un objectif fondamental et que la promotion du respect des droits de l'homme jouait un rôle central dans l'aide au développement. L'UNICEF s'est, de même, inspiré de la Convention relative aux droits de l'enfant pour l'orientation générale de ses travaux.

174. L'approche du développement fondée sur le respect des droits de l'homme prend en considération non seulement les besoins humains ou les besoins de développement mais aussi l'obligation de la société de respecter les droits inaliénables de la personne humaine. Elle permet aux individus de demander justice en tant que droit et non pas comme acte de charité, et confère aux collectivités une base morale à laquelle elles peuvent demander une assistance internationale, si nécessaire.

175. Le 26 juin 1998, la communauté internationale a célébré la première Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture. Un fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture fournit chaque année une assistance humanitaire à un nombre croissant d'organisations qui aident les victimes de la torture. Grâce à une augmentation substantielle du montant des contributions reçues de gouvernements, le Fonds versera plus de 4 millions de dollars en 1998-1999 au titre de l'assistance médicale, psychologique, sociale, financière et juridique à une centaine d'organisations qui aident quelque 60 000 victimes de la torture à l'échelle mondiale. Afin de promouvoir cette

activité d'une importance primordiale, j'exhorte les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Les juridictions internationales

176. Les deux juridictions internationales ad hoc, à savoir le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie à La Haye et le Tribunal international pour le Rwanda, ont démontré que les institutions de la justice internationale pouvaient fonctionner de manière efficace.

177. En fait, cette procédure judiciaire revêt une importance historique considérable. Le Tribunal pour le Rwanda est la première juridiction internationale à connaître spécifiquement d'affaires portant sur le crime de génocide. Le jugement qu'il a rendu lors du procès de Jean-Paul Akayesu et la condamnation d'un ancien Premier Ministre rwandais, Jean Kambanda, qui avait plaidé coupable, constituent les premières décisions qu'ait jamais rendues une juridiction internationale et qui soient motivées par le crime de génocide. En l'absence de ce Tribunal et de la coopération internationale qu'il a pu obtenir, ces individus et d'autres encore en attente de jugement – qui ont tous fui le Rwanda – auraient très probablement échappé à la justice.

178. En août 1998, les deux tribunaux ont confirmé les actes d'accusation établis contre une centaine de personnes – 60 dans le cas du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie et 36 dans le cas du Tribunal international pour le Rwanda. En ce qui concerne l'ex-Yougoslavie, 28 des accusés étaient en détention, cinq procès étant en cours et deux défendeurs avaient été condamnés. Dans le cas du Rwanda, 31 étaient en détention, y compris de nombreux individus qui auraient été des meneurs dans le génocide rwandais, en plus de l'ancien Premier Ministre Kambanda, de cinq anciens ministres et d'autres hautes personnalités politiques et militaires.

179. Les moyens dont disposent les deux juridictions ont été renforcés, en raison de l'augmentation substantielle du volume de travail et afin d'empêcher tout retard indu dans

le déroulement de la procédure et des élections se tiendront prochainement pour leur adjoindre de nouveaux juges.

La Cour pénale internationale

180. Le 17 juillet, après plus de 50 ans d'espoir entrecoupés de périodes de désespoir et à l'issue de cinq semaines de délibérations, les représentants de 159 États participant à la Conférence des Nations Unies sur la création d'une cour pénale internationale ont adopté le Statut de Rome, dont l'objet est de mettre fin à la culture générale d'impunité – culture dans laquelle il était plus facile de traduire un individu en justice pour avoir tué une personne que pour en avoir tué 100 000. Plus de 200 organisations non gouvernementales ont participé au processus – chiffre sans précédent pour la participation de la société civile à une conférence normative.

181. De nombreuses délégations auraient certes préféré que la Cour soit investie de pouvoirs plus larges mais il ne faut pas sous-estimer l'importance de l'oeuvre accomplie. Le Statut stipule que les États parties acceptent la juridiction de la Cour en ce qui concerne le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le crime d'agression.

182. Nous avons désormais la possibilité de prendre des mesures d'une importance exceptionnelle au nom des droits de l'homme et de la primauté du droit. Il faut maintenant encourager les États à ratifier le Statut et à le mettre en oeuvre. Le document restera ouvert à la signature jusqu'au 31 décembre 2000. Je souhaite ardemment que, d'ici là, une vaste majorité d'États Membres l'aient signé et ratifié de sorte que la Cour jouisse d'une autorité incontestable et puisse exercer la juridiction la plus vaste possible.

183. L'Organisation est constituée d'États souverains mais les droits qu'elle a pour mission de protéger et de promouvoir sont des droits individuels. Chacun doit donc, partout dans le monde, contribuer à défendre les idéaux des droits de l'homme. Le rôle de la société civile dans la création de la Cour pénale internationale constitue un exemple admirable de ce que peuvent accomplir des personnes qui ont foi en ces idéaux. C'est la voix des peuples qui nous a réunis à Rome; c'est elle qui fait ce don d'espoir aux générations à venir.

VI. Gestion du changement

184. L'Organisation des Nations Unies est une grande organisation hétérogène et très complexe. La gestion de ses nombreuses activités et la communication de son message sont des tâches de la plus haute importance. C'est également dans ces domaines que sont menés un grand nombre de nos efforts de réforme les plus difficiles. Il est absolument essentiel que ces efforts soient couronnés de succès si nous voulons atteindre les objectifs de notre mission au cours du nouveau millénaire.

Adoption d'une culture de la communication

185. Il est indispensable au succès de la revitalisation en cours des Nations Unies, de placer le domaine de la communication au cœur de la gestion stratégique de l'Organisation. Pour que les objectifs de cette revitalisation soient clairement compris, il faut adopter une culture de la communication dans l'ensemble de l'Organisation. L'adoption d'une telle culture, étayée par les arrangements constitutionnels correspondants, permettra à l'Organisation de communiquer avec plus de vigueur et de façon plus cohérente avec son public dans le monde entier.

186. Le Département de l'information dirige l'application de la nouvelle stratégie en matière de communication proposée par l'équipe de travail de haut niveau que j'ai nommée l'année dernière. Cette stratégie est axée sur le renforcement des liens entre l'ONU, les médias et de vastes secteurs de la société civile. Pour l'appliquer, il nous faudra trouver de nouveaux moyens de rendre compte des activités de l'Organisation et de mettre en relief les succès qu'elle a remportés. À cette fin, le Département collabore avec différents services du Secrétariat à la conception et à l'exécution de campagnes d'information axées sur des aspects des activités de l'Organisation qui font les grands titres de l'actualité. Un groupe responsable de la planification stratégique en matière de communication a été créé au sein du Département pour aider le Secrétaire général adjoint à définir des objectifs et des stratégies et à établir des contacts avec les médias, les organisations non gouvernementales, les établissements d'enseignement, les milieux d'affaires et les jeunes.

187. Internet est devenu un outil vital pour renforcer les partenariats de l'ONU dans le monde entier, en raison de l'importance fondamentale de la rapidité dans toutes les activités liées aux médias, et aussi de l'accès offert par le réseau à de vastes publics nouveaux. À l'avenir, le site Web de l'ONU comprendra davantage de matériel audio et vidéo,

notamment des mises à jour régulières des programmes d'information, accueillera des discussions en ligne avec des experts de l'ONU et favorisera la vente et la commercialisation de publications et de documents des Nations Unies.

188. Des travaux sont en cours pour élargir le site Web de l'ONU (www.un.org), qui a remporté un certain nombre de prix spécialisés pour son contenu et sa convivialité, afin qu'il englobe les six langues officielles. En 1997, le site a été visité plus de 40 millions de fois; ce nombre sera plus de deux fois plus élevé en 1998. Un site Web créé pour la Conférence des Nations Unies sur la création d'une cour pénale internationale, qui a eu lieu à Rome récemment, a permis aux médias et à tous ceux qui suivaient la question de près de disposer instantanément d'informations et de matériel visuel. Au cours des deux premières semaines qui ont suivi sa création, ce site a été visité plus de 380 000 fois.

189. Dans le cadre des efforts visant à utiliser les techniques de pointe en matière de communication et de publication électronique dans tous les aspects des travaux de l'Organisation, les centres et les services d'information des Nations Unies ont été reliés électroniquement les uns aux autres ainsi qu'au Siège de l'ONU, ce qui leur permet d'avoir accès instantanément et à peu de frais aux informations diffusées par l'ONU, à ses documents et à ses références. Plusieurs centres ont créé leurs propres sites Web à l'intention du public local. Par ailleurs, l'intégration des centres d'information des Nations Unies avec les bureaux extérieurs du PNUD est en cours.

190. La conception des documents et de matériel audiovisuel produits par le Département de l'information est de plus en plus adaptée aux besoins changeants des responsables de la diffusion de l'information, sur le plan du contenu, de la présentation et de l'actualité. L'introduction de programmes de radio et de télévision sur le site Web de l'ONU, ainsi que l'affichage rapide de photos numériques et de documents imprimés sur les activités de l'Organisation dans le monde entier a également contribué à répondre à ces besoins. Nous étudions la possibilité de créer un service de radiodiffusion international, qui mettrait un système rentable de diffusion des informations à la disposition de l'ensemble du système des Nations Unies, en particulier à l'appui des opérations de maintien de la paix et de secours humanitaires.

191. En dépit des vastes possibilités offertes par Internet, les documents imprimés constituent encore toujours le moyen de diffusion le plus important des idées et des opinions. Les publications du Département de l'information sont constamment revues et améliorées à la suite d'enquêtes menées auprès des lecteurs. Parmi les nouvelles réalisations, on peut citer une édition plus facile à consulter de l'ABC des Nations Unies et la transformation de la Chronique de l'ONU en une

tribune très vivante pour l'expression d'opinions et la discussion ainsi que pour la communication d'informations essentielles. La publication *Development Business* a lancé *Development Business Online* en collaboration avec la Banque mondiale. Les ventes de publications des Nations Unies continuent d'augmenter et constituent la principale activité productrice de recettes de l'Organisation.

192. Pour que l'ONU conserve son utilité, il est essentiel qu'elle réussisse à atteindre les jeunes. Le Département de l'information a accordé une importance spéciale à l'éducation et aux jeunes, grâce à des visites guidées, des publications et des ateliers à l'intention des enseignants et des étudiants, et à l'organisation de manifestations spéciales comme la Journée des étudiants à l'ONU et un programme axé sur les jeunes à l'occasion de la Journée des droits de l'homme. Le *CyberSchoolBus*, projet d'éducation en ligne du Département, atteint des milliers d'étudiants dans plus de 60 pays, et constitue le site le plus populaire sur le site Web de l'ONU.

193. Dans le cadre de ses efforts pour obtenir un appui plus large du public dans le monde entier en faveur de l'Organisation, le Département de l'information travaille en étroite collaboration avec les organisations non gouvernementales. Il élargit aussi ses contacts avec les établissements de recherche et d'enseignement, le secteur privé, les groupes de jeunes et les responsables des communications au niveau mondial. La Conférence annuelle du Département de l'information et des organisations non gouvernementales, tenue en septembre 1997 au Siège de l'ONU pour célébrer 50 années de partenariat entre l'ONU et les ONG, a accueilli plus de 1 800 participants venus de 61 pays. Le deuxième Forum mondial sur la télévision, tenu en novembre 1997 sous les auspices des Nations Unies, a réuni de nombreuses personnalités du monde de la télévision et servi d'instance à un dialogue professionnel fructueux.

Administration et gestion

194. Le Département de l'administration continue à faire porter ses efforts sur la création d'une organisation animée par le sens de sa mission et axée sur les résultats, ce qui exige une meilleure gestion de ses ressources humaines et de son programme.

195. Le Département a mis en oeuvre toute une gamme d'initiatives au cours de l'année écoulée. Les directeurs de programmes ont effectué des examens de gestion pour améliorer l'exécution des programmes prescrits, renforcer les services fournis aux États Membres et définir les moyens de mettre en oeuvre les programmes dans les limites du budget disponible.

196. À l'avenir, on s'attachera plus aux résultats que l'Organisation compte obtenir qu'aux apports et aux mesures nécessaires à cette fin. Dans le contexte de la budgétisation fondée sur les résultats, il est envisagé de renforcer les points faibles du cycle de planification des programmes, de budgétisation, de contrôle et d'évaluation. Des études seront effectuées pour déterminer la mesure dans laquelle les résultats souhaités ont été atteints, afin d'aider les États Membres à prendre des décisions au sujet de l'utilité et de l'intérêt continu des programmes et des sous-programmes.

197. La réduction des dépenses administratives et le redéploiement des ressources permettront de dégager des ressources financières pour le Compte pour le développement, qui finance des activités novatrices dans les domaines économique et social. À cette fin, les services administratifs de l'ONU font l'objet d'un examen critique, une attention particulière étant accordée à la simplification et à la rationalisation des procédures, à la réduction des redondances administratives grâce à la délégation de responsabilités plus importantes aux directeurs de programmes, à la création d'une Organisation entièrement électronique, à la modernisation des fonctions du Secrétariat et à la suppression des activités qui ont perdu leur utilité.

198. Près de 1 000 postes ont été éliminés dans le budget-programme pour 1998-1999. Trois départements ont été fusionnés en un seul, et un autre a été rétabli en tant qu'entité indépendante. En outre, j'ai créé un groupe d'étude de la gestion des ressources humaines, qui a procédé à un examen approfondi des problèmes critiques qui se posent à l'Organisation dans ce domaine. Ses recommandations permettront d'améliorer les moyens dont dispose l'Organisation pour évaluer plus efficacement ses besoins en matière de ressources humaines, accélérer considérablement le processus de recrutement, mettre en place un meilleur système d'organisation des carrières et établir des programmes de formation permanente du personnel pour faire en sorte que les compétences des fonctionnaires soient adaptées à l'évolution de la demande. La création d'une Organisation hautement performante axée sur les résultats exige un accroissement des investissements dans le domaine des ressources humaines. Des programmes d'apprentissage et de perfectionnement bien ciblés sont offerts au personnel à tous les niveaux, dans tout le Secrétariat. Des modifications du système de notation et d'autres initiatives sont des éléments indispensables à nos efforts visant à introduire une culture du travail fondée sur les résultats.

199. Toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York sont désormais raccordées au réseau Internet et ont donc accès au site Web de l'ONU et peuvent consulter tous les documents sur le système

à disques optiques. Des réunions virtuelles en ligne complètent les vidéoconférences, ce qui réduit les déplacements nécessaires et donne plus de souplesse pour l'organisation des réunions. Les systèmes de gestion électronique des documents du début à la fin du processus de production et d'autres logiciels facilitent la transition vers l'instauration du bureau «sans papier». Ces efforts visant à créer une ONU électronique seront intensifiés à l'avenir.

200. Pour consolider et faire progresser encore davantage les réformes, le Département de la gestion devra s'occuper d'un certain nombre de questions. Il devra avant tout veiller à s'assurer l'entier appui de l'ensemble des fonctionnaires et leur pleine participation aux initiatives de réforme. Au cours de la période de transition, son objectif premier consistera à garantir que des investissements suffisants sont effectués, en temps et en argent, pour maintenir la capacité, la productivité et le moral du personnel. Il faudra par conséquent veiller à offrir au personnel des possibilités de perfectionnement adéquates et des conditions d'emploi intéressantes. La fourniture par les États Membres d'un appui continu à mes initiatives de gestion facilitera considérablement les efforts menés par le Secrétariat à cet égard, car en encourageant la souplesse, les initiatives de gestion et les ajustements nécessaires à la mise en oeuvre des programmes, ils contribueront à accélérer la mise en oeuvre des réformes de gestion et l'exécution des programmes prescrits.

201. Dans la meilleure des hypothèses, on pourrait dire que la situation et les perspectives financières de l'Organisation au cours de l'année écoulée n'ont pas changé. Comme les années précédentes, les projections pour 1998 montrent que les réserves totales de liquidités de l'Organisation continueront de baisser et tomberont du niveau de 669 millions de dollars auquel elles se situaient à la fin de 1997 à environ 577 millions de dollars, le budget ordinaire faisant de nouveau apparaître un important déficit. Si le montant des contributions non réglées est resté relativement constant, la situation en matière de paiements s'est détériorée encore davantage, dans la mesure où des États qui jusqu'ici versaient leurs contributions ponctuellement, diffèrent de plus en plus leurs paiements. En conséquence, les réserves de liquidités sont plus basses et le montant des obligations dépasse celui des soldes de trésorerie. Compte tenu de la diminution des activités dans le domaine du maintien de la paix, il est de plus en plus douteux que l'on puisse à l'avenir éponger le déficit de trésorerie au titre du budget ordinaire en prélevant des ressources sur le budget des opérations de maintien de la paix. En conséquence, la situation de trésorerie de l'Organisation, qui est déjà précaire, s'affaiblit encore davantage.

Affaires juridiques

202. Le Bureau des affaires juridiques continue à assurer des services juridiques centraux unifiés au Secrétaire général, au Secrétariat et aux autres principaux organes des Nations Unies, ainsi qu'aux États Membres. Il a fourni des services de recherche juridique à un certain nombre d'organes participant au processus délibérant, en particulier aux deux Commissions dont il assure le secrétariat : la Commission du droit international et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international. Il a également fourni une assistance juridique aux réunions de nombreux organes et conférences législatifs.

203. Le Bureau des affaires juridiques a participé à la rédaction d'un certain nombre d'instruments juridiques, notamment les directives pour l'élaboration de règles d'engagement des Nations Unies à l'intention du personnel militaire et les codes de conduite à l'intention des fonctionnaires et d'autres personnels des Nations Unies. Il a par ailleurs fourni des conseils concernant la rédaction d'un certain nombre de conventions et d'instruments internationaux, notamment la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

204. Le Bureau a également fourni des conseils aux États après la rédaction des instruments, pour les aider par exemple à mettre en oeuvre les dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et à négocier des instruments juridiques internationaux supplémentaires compatibles avec cette convention.

205. Le Bureau a fourni une assistance pour la préparation et la rédaction d'accords internationaux entre l'ONU et d'autres organisations et institutions internationales – par exemple un accord sur les relations avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et un projet d'accord de coopération avec le secrétariat provisoire de la Commission préparatoire pour l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Il a également participé à la conclusion d'accords sur le statut des forces entre l'ONU et les États hôtes.

206. Une autre des activités fondamentales du Bureau des affaires juridiques concernait la négociation de contrats, la conclusion de baux et d'autres transactions juridiques relevant du droit privé auxquels l'Organisation est partie. Il a en outre joué un rôle essentiel dans la conception de réformes fondamentales des procédures d'achat des Nations Unies et mis au point un régime de responsabilité limitée en ce qui concerne les demandes d'indemnisation de tiers dans le cadre d'activités de maintien de la paix. Il a représenté

l'Organisation lors du règlement de demandes d'indemnisation présentées soit par l'ONU, soit contre elle, en particulier dans le cadre d'affaires commerciales liées aux activités de maintien de la paix.

207. Le Bureau des affaires juridiques a représenté l'Organisation devant les deux tribunaux internationaux. Une affaire concernait la comparution de l'ancien commandant de la Force de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda devant le Tribunal international pour le Rwanda. Une autre avait trait à des demandes présentées au cours des travaux du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie concernant l'accès à des documents de l'ONU.

208. Le Bureau a fourni des conseils aux organes et organismes des Nations Unies pour les aider à s'acquitter du rôle qui leur incombe dans le règlement de différends internationaux. Ainsi, le Groupe d'experts que j'ai chargé d'étudier le système juridique écossais a reçu une assistance juridique dans le cadre de la recherche d'une solution aux problèmes continus découlant de la tragédie de Lockerbie. Une assistance a également été fournie à des organes extérieurs à l'ONU, comme le Tribunal international pour le droit de la mer.

209. Des instruments juridiques ont été élaborés pour faire en sorte que les activités de l'Organisation s'inscrivent dans un cadre juridique approprié, et l'on peut citer à titre d'exemple l'élaboration d'un projet de circulaire du Secrétaire général sur les principes et règles fondamentaux du droit international humanitaire applicables aux forces des Nations Unies dans les conflits armés.

210. Le Bureau des affaires juridiques a commencé à mettre en oeuvre son nouveau programme d'information visant à mieux faire comprendre la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, afin que ses dispositions soient systématiquement appliquées. D'importantes améliorations ont également été apportées à son programme de publications. Le retard enregistré dans la production de plusieurs publications périodiques a été rattrapé et les publications nouvelles comprennent un guide analytique des travaux de la Commission du droit international, un résumé des arrêts et des avis consultatifs de la Cour internationale de Justice et un index complet des avis juridiques paraissant dans l'*Annuaire juridique des Nations Unies*. Une bibliothèque audiovisuelle du droit international a été créée pour les prêts aux gouvernements et aux établissements d'enseignement.

211. Compte tenu de l'augmentation considérable des activités de réforme et de modernisation du droit commercial enregistrée récemment dans le monde entier, le Bureau des affaires juridiques cherchera, au cours de l'année à venir, à orienter les efforts entrepris dans le sens de la coordination,

de l'harmonisation et de l'unification des lois régissant le commerce international. Un autre objectif immédiat du Bureau consistera à affiner les procédures et pratiques à suivre pour répondre de manière équitable et efficace au nombre croissant de demandes de documents et autres éléments de preuve en rapport avec les activités des deux tribunaux internationaux, dont la charge de travail augmente très rapidement.

Services d'appui aux projets

212. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets fournit des services d'exécution et de gestion aux projets financés par des organismes et programmes des Nations Unies. Conçu comme un organisme entièrement autofinancé répondant à la demande, l'UNOPS fonctionne comme une entreprise commerciale, mais respecte pleinement, dans le cadre de ses opérations, les valeurs consacrées dans la Charte des Nations Unies. Il joue désormais, à l'intérieur du système des Nations Unies, un rôle important dans l'externalisation des activités. Le nombre de demandes de services qu'il reçoit ne cesse d'augmenter.

213. En 1997, l'UNOPS a fourni dans le monde entier des services et des biens dont la valeur s'est élevée à 463 millions de dollars et a géré le décaissement de 151 millions de dollars de prêts consentis par le Fonds international de développement agricole (FIDA) à 63 pays. Il a exécuté ou participé à l'exécution par des entités nationales de projets du PNUD dans tous ses domaines d'action prioritaires. Les services contractés concernaient aussi bien des programmes intéressant la gouvernance et la réduction de la pauvreté que des programmes d'environnement et des initiatives de réadaptation sociale et de reconstruction après les conflits dans 19 pays, dont l'Afghanistan, l'Angola, la Bosnie-Herzégovine, le Cambodge, Haïti et la Somalie.

214. Dans le cadre du partenariat qu'il a instauré il y a 15 ans avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, l'UNOPS continue de mettre en oeuvre une grande partie des programmes de lutte contre la drogue. Il est aussi en train de forger de nouveaux partenariats avec d'autres clients des Nations Unies, comme le Département des affaires politiques, le Bureau de coordination des affaires humanitaires, le Département des opérations de maintien de la paix, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Il a mis en place, pour le compte du Département des affaires politiques, des équipes d'enquête itinérantes et des bureaux sur tout le territoire du Guatemala pour permettre à la Commission de la vérité d'établir une

base de données sur les violations des droits de l'homme, comme convenu dans les Accords de paix sur le Guatemala. Sa Section de l'assistance au déminage aide à mettre au point et à gérer des programmes de déminage, notamment en Croatie et en Iraq.

215. Pendant trois années de suite, l'UNOPS a pu fonctionner conformément au principe d'autofinancement, le remboursement de ses frais d'exécution et de supervision produisant des recettes suffisantes pour couvrir toutes ses dépenses administratives et maintenir une réserve financière au niveau prescrit.

216. Ce résultat est le fruit de ses propres efforts de réforme. Tout en se préoccupant du rapport qualité-prix, le Bureau s'est efforcé de réduire les coûts et d'améliorer la qualité de ses services grâce à la décentralisation. Il a ouvert des bureaux à Kuala Lumpur, Genève et Copenhague, ainsi que des bureaux auxiliaires à Nairobi et San Salvador. Un nouveau bureau a été créé à Abidjan en 1997, initialement pour assurer des services nécessaires aux projets de développement rural financés ou cofinancés au titre de prêts du FIDA en Afrique occidentale et centrale.

Responsabilité et contrôle

217. Le Bureau des services de contrôle interne, créé il y a quatre ans, a apporté une contribution très importante à mon programme de réformes. Ses activités ont porté sur tous les bureaux, de New York et Genève à Nairobi et Vienne, sur les commissions régionales, et sur de nombreux fonds et programmes gérés séparément.

218. Au cours de l'année écoulée, une importance particulière a été accordée à la façon dont l'ONU suit les améliorations apportées à ses opérations et ses initiatives de réforme. En sus de l'audit qu'il a consacré à toutes les opérations de maintien de la paix, le Bureau a procédé à l'examen de l'administration du programme du siège du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de ses activités dans 14 pays. Les leçons tirées de l'expérience acquise lors de la liquidation et de la clôture de missions de maintien de la paix en Haïti, au Libéria et dans l'ex-Yougoslavie ont maintenant été institutionnalisées, et les procédures suivies par le HCR pour choisir et superviser ses partenaires pour l'exécution des programmes – les gouvernements et les ONG qui sont responsables de 40 % environ des dépenses annuelles du HCR au titre des programmes – ont été améliorées.

219. Les audits de gestion sont devenus un mécanisme de contrôle extrêmement efficace. Ainsi, un audit de gestion du processus de recrutement du personnel au Bureau de la gestion des ressources humaines a montré à quel point ce

processus était coûteux et lent (aussi incroyable que cela puisse paraître, il faut compter en moyenne 460 jours pour recruter un fonctionnaire), mais aussi que le Bureau s'efforçait de rationaliser ses pratiques. De manière analogue, un audit de gestion de la sécurité au Siège de l'ONU a fait apparaître qu'une priorité relativement faible était attribuée à cette fonction essentielle, et que le Service de la sécurité ne disposait ni d'effectifs ni de ressources financières suffisants. Le Bureau des services de contrôle interne a recommandé que des fonds supplémentaires soient prévus pour accroître la sécurité des locaux de l'ONU et a proposé un certain nombre d'autres mesures touchant la sécurité.

220. Le Bureau des services de contrôle interne a publié en novembre 1997 des directives relatives au contrôle et à l'évaluation des programmes définissant les éléments du contrôle et de l'évaluation des programmes relatifs à la gestion qui devraient être en place dans chaque département et bureau. L'organisation d'ateliers de formation et d'autres services visant à faciliter l'application de ces directives est en cours; le premier de ces ateliers a été tenu par la CESAP en décembre.

221. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et la Division de la prévention du crime et de la justice pénale ont fait l'objet d'évaluations approfondies. L'application des recommandations adoptées par l'Assemblée générale il y a trois ans sur la phase de démarrage des opérations de maintien de la paix et sur le PNUE ont également été examinées. Le Comité du programme de la coordination a examiné les rapports établis à ce sujet, ainsi qu'un rapport sur le renforcement du rôle de l'évaluation dans les départements et bureaux de l'ONU, et a approuvé toutes les recommandations qu'ils contenaient. Une évaluation de la gestion des programmes de la Division de la prévention du crime et de la justice pénale a également été effectuée. Il est apparu que les grandes orientations du programme étaient moins bien définies et que ses priorités ne bénéficiaient pas d'une attention suffisante. Les responsables de la Division ont immédiatement accepté les conclusions du Bureau des services de contrôle interne et ses recommandations.

222. C'est également le Bureau des services de contrôle interne qui a établi mon récent rapport sur l'exécution du programme de l'ONU pour l'exercice biennal 1996-1997, qui indique le degré d'exécution des produits identifiés dans le budget-programme. Il montre quelles activités programmées ont été modifiées au cours de l'exercice biennal et quelles activités nouvelles ont été mises en oeuvre, et explique pourquoi certaines activités programmées n'ont pas été exécutées. En dépit des difficultés financières et du fait que le taux moyen de vacance de poste qui en résulte est élevé

(13 %), le bilan de l'Organisation sur le plan des produits a été dans l'ensemble positif : 80 % des activités prescrites ont été exécutées.

223. Un examen de la suite donnée aux mesures prises par le Département des opérations de maintien de la paix en application des recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne dans un rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale en août 1995 a révélé que la Division de l'administration et de la logistique des missions avait pris des mesures correctives appropriées pour répondre aux préoccupations exprimées par le Bureau.

224. Dans le cadre de ses efforts visant à accroître le respect du principe de la responsabilité, le Bureau a également joué un rôle très utile en aidant à traduire en justice les responsa-

bles d'un certain nombre d'actes frauduleux perpétrés contre l'Organisation. Un haut fonctionnaire était impliqué dans une affaire portant sur une somme de l'ordre de 600 000 dollars; d'autres affaires concernaient des entrepreneurs extérieurs.

225. Au cours de l'année à venir, le Bureau des services de contrôle interne continuera à appuyer mes efforts de réforme et de restructuration du Secrétariat à New York et des grands bureaux et programmes dans le monde entier. L'accent sera mis principalement sur la restructuration des bureaux des Nations Unies à Nairobi, ainsi que sur la réforme des systèmes de recrutement et de gestion du personnel, et la fourniture de services communs. Le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie fera également l'objet d'un examen approfondi.

226. En bref, des changements et des innovations considérables ont été apportés à l'infrastructure institutionnelle clef qui permet à l'ONU de servir ses clients. Il reste encore à opérer des réformes fondamentales dans la politique du personnel, mais l'Organisation est plus souple, plus efficace et plus responsable qu'elle ne l'était il y a quelques années seulement.

VII. Conclusion

227. L'une des missions primordiales assignées à l'ONU était de prévenir le fléau de la guerre entre États. À l'orée du siècle qui s'annonce, la communauté internationale a dans une large mesure atteint cet objectif. Bien que les conflits armés entre États ne constituent plus aujourd'hui qu'une assez rare aberration, il s'en faut cependant de beaucoup que les menaces pesant sur la sécurité commune aient toutes été levées. Des guerres civiles se déchaînent, le terrorisme s'attaque aux innocents et la pandémie de sida nous rappelle tous les jours qu'il n'y a pas que les armées qui passent les frontières et tuent. Dans certaines régions du tiers monde, la pauvreté paraît avoir gagné la partie.

228. Nous savons maintenant d'expérience que la paix et la sécurité internationales exigent une action menée sur deux fronts : sur celui de la sécurité, où la victoire signifie vaincre la crainte, et sur celui du progrès économique et social, où elle consiste à venir à bout du besoin. La sécurité collective et un développement durable dans l'équité sont en définitive les deux faces d'une même monnaie.

229. Nous avons compris aussi cette année, mieux que jamais auparavant, à quel point les forces de la mondialisation influent sur nos chances d'atteindre ces objectifs, et combien sont redoutables les défis qui vont de pair avec les occasions extraordinaires qu'elles suscitent. Elles ont donné lieu à un essor sans précédent. Les stratégies de développement favorables au marché dont a procédé le «miracle» économique de l'Asie, par exemple, ont arraché des centaines de millions de nos semblables à la pauvreté en moins de trente ans. L'an passé, cependant, ces mêmes forces du marché ont provoqué un repli dont l'ampleur dépasse de beaucoup celle d'une simple «correction technique». Les effets ne se sont pas fait attendre : diminution du PIB en valeur absolue, accentuation de la pauvreté, famine, atteintes aux droits de l'homme et troubles sociaux.

230. La mondialisation appelle une gestion très avisée des affaires publiques. Elle peut aider à dessaisir les régimes répressifs du pouvoir économique tout en créant l'espace social que requièrent une classe moyenne florissante et une robuste société civile. Elle a cependant aussi pour effet de restreindre la marge de manoeuvre des gouvernements, sur lesquels elle fait peser des contraintes extérieures qui peuvent dans certains cas limiter leur capacité de porter secours aux plus démunis, à l'intérieur comme à l'étranger.

231. Ce ne sont pas seulement les biens économiques qui s'échangent sur les marchés mondiaux, mais aussi les «plaies» sociales – le trafic d'armes, par exemple, composants d'armes

de destruction massive compris, les moyens de tourner les sanctions, la traite en pleine expansion des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, la multitude des atteintes à l'environnement.

232. Si elle rapproche en resserrant les liens économiques et sociaux, la mondialisation peut aussi, paradoxalement, diviser : en gommant les identités culturelles, elle risque en effet de susciter des réactions qui prennent la forme d'une affirmation exacerbée des différences.

233. Il n'y a pas lieu de s'étonner de ces discordances. Les marchés ne sont que des instruments de distribution des ressources. Tirer le meilleur parti de la concurrence tout en prévenant autant qu'il se peut ses incidences préjudiciables a toujours voulu dire qu'il fallait aussi que s'exerce l'autorité publique : que soient institués les cadres politiques et juridiques requis par les marchés, de même que les sauvegardes voulues contre leurs effets délétères. Il reste que les gouvernements sont à certains égards de plus en plus démunis face à la mondialisation des échanges. Le rôle de relais qu'ont à jouer les institutions multilatérales revêt une importance décisive sur ce plan. Seules des organisations à vocation universelle comme l'ONU ont l'envergure et l'ascendant voulus pour établir les principes, les normes et les règles indispensables pour que la mondialisation profite à tous.

234. Lutter contre la mondialisation serait vain. La tâche à accomplir consistera bien plutôt à en tirer le meilleur parti tout en contenant les effets dommageables. Renforcer les institutions multilatérales peut aider à mener cette entreprise à bien.

235. Encore que les bienfaits de la mondialisation ne soient pas sans mélange, ce sont les pays se situant à la périphérie de l'économie mondiale qui rencontrent les problèmes les plus graves. Nul autre mieux que le cas de l'Afrique n'illustre cette sombre réalité. Les cercles vicieux dans lesquels s'inscrivent impéritie, malversations, catastrophes naturelles, conflits armés et désintérêt de la part des pays développés ont tenu des pans entiers du continent à l'écart du développement mondial. Dans mon rapport au Conseil de sécurité, en avril, j'ai analysé les causes de conflit et indiqué ce qu'il faudrait faire pour que la paix et le développement durable puissent s'instaurer en Afrique, le programme d'action que je proposais alors sollicitant aussi bien le continent lui-même que la communauté internationale. Ces six derniers mois, la situation s'est passablement aggravée, particulièrement en Afrique centrale. Il y a eu trop de faux départs, trop de concessions faites à la corruption, trop de manquements aux promesses de démocratisation. Tous les dirigeants africains se doivent d'honorer leurs mandats et de servir leurs peuples, et la communauté internationale de faire tout ce qui est en son

pouvoir pour que le continent puisse trouver la paix et plus de prospérité.

236. Le compte à rebours a commencé. À l'approche du siècle nouveau, nous avons à mener à bien les réformes que j'ai mises en train l'an dernier, et il importe que les États Membres abordent celles qui sont de leur ressort avec plus de détermination et de vigueur. Réformer l'institution ne constitue au reste qu'une première étape. Il nous faudra re-

modeler l'Organisation et définir ses rôles d'avenir, tâche dont je veux espérer que se chargera l'Assemblée du millénaire. Nous avons tous besoin d'une ONU agissante et efficace, de cet instrument indispensable pour atteindre nos buts communs, de ce flambeau de notre humanité.